



*Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)*



Membre de l'INPH



L'histoire d'un syndicat... Le SNPAC

Les fondateurs et les Présidents Jamil AMHIS, Hani-Jean TAWIL et Serdar DALKILIC



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

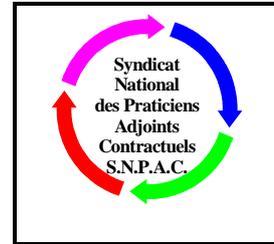
Table des matières

- La fondation d'un syndicat... - J Amhis	3
- liste des fondateurs	4
- Le chemin à parcourir est long... - J Amhis	4
- La communication au sein du SNPAC... - H Mouffokes	5
- Faut-il espérer ou désespérer ? - H Mouffokes	5
- Restons ensemble... - J Amhis	6
- Lettre ouverte du Président... - J Amhis	6
- Multiplier les contacts... - J Amhis	7
- Réveillez-vous... - A Mofredj	8
- Le SNPAC a deux ans - J Amhis	8
- Bienvenue et bon courage... - R Amaria	9
- " à travail égal, un statut égal et un salaire égal " - HJ Tawil	10
- Etape décisive - Projet de loi - D Tiah	11
- Préavis de grève : avril 1999 - HJ Tawil	11
- Les salaires des PAC - HJ Tawil	12
- L'histoire jugera... - D Tiah	13
- Loi CMU adoptée par le Parlement Français - HJ Tawil	14
- Le statut hybride !!!... - H Mouffokes	15
- L'heure des bilans - A Mofredj	16
- Catastrophe en Turquie - HJ Tawil	17
- Les commissions du SNPAC - HJ Tawil	17
- L'autorisation de l'exercice pour tous - HJ Tawil	18
- Le temps des vendanges et la nécessaire reconnaissance !!!... - A Mofredj et J Amhis	19
- Démonstration de force... - R Amaria	20
- L'accès au concours PH - HJ Tawil	20
- Une fin d'année palpitante - D Tiah	21
- Le SNPAC pour tous - HJ Tawil	22
- Le sommeil des injustes... - A Mofredj	24
- La qualification de la spécialité - HJ Tawil	24
- Les angoisses, la déception, l'amertume... - R Amaria	25
- Disparition des statuts précaires (PAC, associé...) - HJ Tawil	26
- Intégration des chirurgiens dentistes - HJ Tawil	27
- La régionalisation du SNPAC - HJ Tawil	29
- Mr B. KOUCHNER reçoit le SNPAC - HJ Tawil	30
- Le SNPAC a 5 ans - HJ Tawil	32
- La RTT et la démographie des PADHUE - HJ Tawil	33
- Qui va réparer les préjudices des PADHUE ? - HJ Tawil	34
- Le SNPAC a un nouveau Président - S Dalkilic	35
- Le SNPAC organise son 1 ^{er} séminaire - S Dalkilic	35
- Une catégorie des Praticiens est en voie de disparition !!! - HJ Tawil	37
- RESULTATS - PAC - 1996/1997/1998/1999/2000/2001/2002 -	38
- Les PAC rentrent aux CME - S Dalkilic	41
- La charte du SNPAC - 1997	43
- Médecins à diplôme étranger : La fin heureuse d'une histoire qui avait mal commencé - Quotidien du médecin	44
- Le Dr Mohamadou Baldé : psychiatre libéral après un parcours de combattant	45
- Le Dr Mourad Boudiaf : praticien hospitalier, enfin reconnu comme tel	47
- La disparition du SNPAC - S Dalkilic	48
- Communiqué de presse du 27 mars 2003	49
- La Fédération des Praticiens de Santé - FPS	50
- Le SNPAC cède le pas à la FPS - Quotidien de médecin	51
- LA NOUVELLE STRUCTURE - LA FPS - J Amhis	52
- Les Gazettes	52
- Les fascicules	54



*Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)*

Membre de l'INPH



La fondation d'un syndicat...

Paris, Juin 1997 (Gazette n° 1)

La saga des PAC

Venus d'horizons variés, avec des cursus universitaires différents, travaillant avec les statuts les plus divers, nous avons tous cependant quelque chose en commun, les années de difficultés. C'est peut être ce qui nous unit le plus.

Enfin un statut existe, celui de praticien adjoint contractuel. Il faut le reconnaître, pour nous les diplômés hors union européenne, pour la première fois nous sommes au journal officiel de la République.

Il est vrai que ce statut de « P.A.C. » est encore loin d'être parfait, que notre avenir est incertain, mais ce statut existe et c'est pour l'instant son seul mérite. A nous les PAC de le faire évoluer, de nous acharner à mieux nous faire connaître en espérant enfin être reconnus comme des praticiens à part entière.

Mais pour cela il faudra savoir être forts, patients et surtout nombreux.

C'est dans ce but que ce syndicat a été créé. Rejoignez-nous et travaillons ensemble...

Dr Jamil Amhis, Président du SNPAC

Fondation du syndicat.

Les articles 3 et 4 de la loi 95-116 du 4 février 1995, portant diverses dispositions d'ordre social, ont instauré un statut de praticien adjoint contractuel (P.A.C.) pour les médecins et les pharmaciens titulaires d'un diplôme de docteur en médecine obtenu en dehors de l'union européenne. Sur 4.255 dossiers déposés, 2.126 ont été autorisés à passer le concours et 1.035 ont été admis pour la promotion 1996.

Suite à cette loi et à sa mise en application, les praticiens adjoints contractuels ont décidé la création d'une association professionnelle qui prend le titre de Syndicat National des Praticiens Adjointes Contractuels (S.N.P.A.C.).

Parmi les objectifs de ce syndicat, il y a :

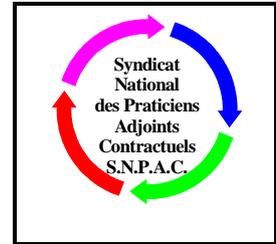
- la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres ;
- l'intégration des P.A.C. dans le système médical français d'une façon équitable et permanente ;
- la participation des P.A.C. à la formation médicale continue (F.M.C.).

Conscient de la conjoncture actuelle, le S.N.P.A.C. tient à affirmer :

- son attachement à la défense de la qualité des soins donnés aux patients ;
- sa volonté de participer à une meilleure gestion des dépenses de santé ;
- sa solidarité totale avec les autres médecins à diplôme hors union européenne. L'Assemblée générale constitutive a eu lieu le lundi 14 avril 1997 à Créteil au cours de laquelle a été adopté le statut du syndicat et procédé à l'élection du conseil d'administration, du bureau et d'une partie des délégués régionaux.



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

Liste des fondateurs

ABDELMOUMNI Abdel
ABDUL SATER Joseph
ABDULAZIZ Sami
ABOUSHAKRA Iman
AGUDZE Kossi Etienne
AMHIS Jamil ๖๖
ASALI Zahed
ATBIR Abdelaaziz ๖
BALDE Mohamadou ๖
BARAKA Daoud
BEN SATTI Lahcen
BITAR Bassam ๖
OBEID Hanane ๖
BITAR Issam ๖
CHAHIN Azad
DA SILVA Ricardo José
DALKILIC Serdar ๖๖
DAOUDI Nourddine ๖

DE SOUZA Germain ๖
DHOUB Samir ๖
DIB Michel ๖๖
ELLATARE Abdelmajid
FALLOUH Ahed
GASMI El Houcine
GUDARZINEJAD Yahan
HAMADEH Ibrahim ๖
HASSI Nourreddine
HEURRE Maria Cristina
KASSAB Ketty
IONESCU Eugen Aragos
JDID Hayssam ๖
LAZIZI Yamina ๖๖
KALACH Nicolas
KANSO Issam
KHALLOUFFI Mouloud ๖
KOUKOUI François ๖

MASSAD Walid
MERIC Melih ๖
MERZOUK Ahmed
MOUFFOKES Habib ๖๖
MOURAD Jean-Paul ๖๖
MOUSSA Michel
PAVAO Jair
ROUHA Mahfoud
SFIHI Ali
SOUIDI Abdelkader ๖
TAWIL Hani-Jean ๖๖
TEBBOUNE Djamel ๖
TEDJINI Nouredine ๖
ZIYYAT Mohammed ๖
ZRAIK Nizar

๖ membre du Conseil d'administration

๖๖ membre du bureau

Le chemin à parcourir est long...

Paris, Novembre 1997 (Gazette n° 2)

Meilleurs voeux 1998

Enfin le numéro 2 de la Gazette des PAC. Je dirai peut être déjà.

Nous avons presque une petite année d'existence depuis notre création et cette naissance me semble déjà bien loin.

Le chemin parcouru est satisfaisant. Vos adhésions le prouvent, ainsi que les fructueux contacts que nous avons déjà eus. Cependant le chemin restant à parcourir semble long.

Notre énergie ne doit pas faiblir. Votre formidable présence lors du premier forum a été pour nous un extraordinaire encouragement.

Une petite ombre au tableau, le manque d'assiduité de certains d'entre vous aux

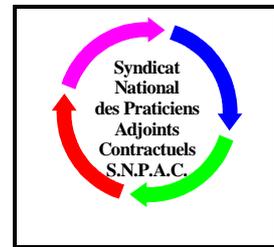
différentes réunions. Mais peut-être qu'avant de vous accabler, il nous faut nous remettre en question. Avons-nous assez communiqué ? Avons-nous assez expliqué ? Peut-être pas ou pas assez.

Quels sont nos espoirs pour cette nouvelle année ? Etre encore plus nombreux c'est évident, plus motivés, je n'ai pas grande inquiétude à ce propos, mais surtout encore obtenir l'aboutissement de nos revendications. J'espère que la large diffusion de ce deuxième numéro favorisera la communication entre nous. Permettez-moi, au nom du Syndicat, de vous présenter nos meilleurs voeux pour la nouvelle année.

Le président, Jamil Amhis



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

La communication au sein du SNPAC...

Paris, décembre 1997 (La lettre des PAC n° 1)

A l'aube du 3^{ème} millénaire, la communication est devenue un outil indispensable pour informer et s'informer des nouvelles du monde.

Le multimédia, le Web, Internet les autoroutes de l'information sont déjà là.

Au sein du SNPAC, nous nous sommes rendu compte qu'un grand nombre d'adhérents se plaignait de n'être pas ou pas assez informé de l'action de leur syndicat.

Effectivement, et à notre regret, l'information ne circule pas comme on le souhaite.

Devant ce constat, l'idée de créer, une «lettre des PAC » s'est imposée d'elle-même.

N'oublions tout de même pas que nous sommes un jeune syndicat, né il y a à peine 7 mois, et que la mise en place des structures en aval et à l'échelle régionale et départementale est en cours d'achèvement.

La tâche accomplie en si peu de temps est immense.

Il nous reste cependant beaucoup à faire et notamment développer le contact entre nous afin d'agir de façon cohérents, concertée et adaptée.

Néanmoins, le PAC devra faire, lui aussi, l'effort d'aller à la rencontre de l'information et ne pas se contenter de l'attendre.

Nous espérons que l'objectif de ce nouveau document sera atteint.

« La lettre des PAC » paraîtra en complément de «La gazette des PAC ». Elle sera sous forme de flashs et de nouvelles brèves sur le travail du syndicat.

Le bureau du SNPAC saisit l'occasion offerte par ce 1^{er} numéro pour vous souhaiter à toutes et à tous un Joyeux Noël et une très Bonne Année 1998. Nous espérons qu'elle nous apportera les bonnes nouvelles tant attendues.

Le vice-président
Habib MOUFFOKES

Faut-il espérer ou désespérer ?

Paris, février 1998 (La lettre des PAC n° 2)

Avant de parler salaire, statut et loi, je souhaiterais avoir une petite pensée pour Yamina LAZIZI notre Ami, vice-présidente et co-fondatrice du SNPAC.

Elle vient d'être recrutée dans un centre de recherche à Washington. L'AP-HP, qui vient là de perdre un de ses plus brillants médecins, n'a pas daigné lui créer un poste.

Un gâchis pour la France.

Bon vent ou plutôt good luck Yamina !

La revalorisation des salaires des PAC tarde à venir. Pourtant les propositions et les revendications du SNPAC sont connues des pouvoirs publics et Dieu sait si elles sont légitimes.

Ces derniers mois nous avons beaucoup travaillé avec les responsables du ministère de la santé sérieux et serein. Le constat est amer.

La question des salaires a toujours été au

centre de nos préoccupations et de nos discussions. Force est de constater aujourd'hui que la corbeille est vide.

Avons-nous péché par excès de confiance et d'optimisme ?

Avons-nous été entendus ?

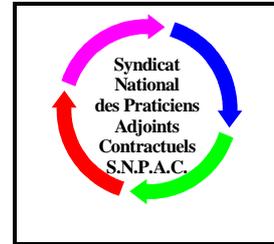
L'A.G. du SNPAC aura lieu bientôt, le 14 mars prochain, et d'ici là les espoirs sont permis.

De plus en plus de PAC se retrouvent sans poste, sans affectation et même sans travail. Un problème sur lequel les pouvoirs publics doivent se pencher.

Un projet de loi, pour lequel nous avons été consulté, est en cours d'élaboration au ministère. Nous espérons qu'elle apportera les modifications statutaires que nous appelons de tous nos vœux et qu'elle jettera les bases d'une véritable intégration des PAC et des médecins à diplômes hors Union Européenne.



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

Bien entendu nous suivrons avec attention les discussions qui auront lieu à ce sujet au Parlement.

H. MOUFFOKES
Vice-Président

Restons ensemble...

Paris, Mars 1998 (Gazette n° 3)

Chers Amis,
La gazette n°3 paraît. Le Syndicat National des PAC existe depuis une année.
Quelles leçons tirer de cette première année d'existence ?
Nous commençons à être un syndicat reconnu, écouté et, je pense, respecté. Cela ne doit absolument pas nous rendre amorphe, oubliant toute velléité de lutte.

Il semble que le projet de loi concernant les diverses mesures d'ordre social qui sera certainement discuté à l'Assemblée lors de la session d'automne, comporte des points positifs pour les PAC. Par contre, les résultats se font attendre, notamment pour les postes, nous avons obtenu des assurances du ministère "Chaque PAC reçu aura un poste", et c'est encore loin d'être le cas.

Quant à la rémunération, nous attendons toujours une amélioration de celle-ci.

Je pense que les PAC en ont plus qu'assez de patienter. Le syndicat existe depuis un an mais les problèmes de nos adhérents existent depuis de très nombreuses années.

Des tensions apparaissent dans certaines régions et les motivations de celles-ci sont légitimes et je pense qu'il faudra très certainement faire entendre notre voix haut et fort.

Restons ensemble, ne nous égarons pas, continuons à travailler et à nous battre pour notre image de marque et gardons l'espoir.

Le président, Jamil Amhis

Lettre ouverte du Président...

Paris, Mai, juin, juillet 1998 (Gazette n° 4)

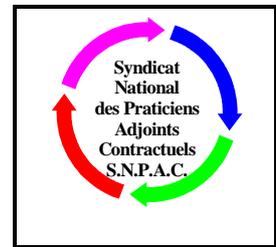
Pourquoi prendre là plume Pourquoi, demander de nombreuses entrevues ?
Pourquoi une journée de grève des soins non-urgents ?
Pourquoi un sit-in devant notre ministère de la tutelle ?
Et pourquoi envisager des actions encore plus dures ?
Parce que tout simplement, notre évolution de carrière, à nous les PAC, se fait en sens inverse de tout ce qui peut être imaginable.

En effet, pendant de longues années, alors que nous exerçons, que de fois avons-nous entendu, «mais vous devez repasser un examen d'aptitude !", "mais nous ne connaissons pas vos qualifications !". Et bien c'est fait ! L'examen d'accession au statut de PAC a eu lieu. Il est là, bien réel ! Ce n'est pas une utopie, nous l'avons passé et nous l'avons réussi ! Nous sommes sur une liste d'aptitude publiée au Journal Officiel de la République. Mais ce statut est précaire, mal rémunéré, une évolution de carrière terriblement lente et non motivante nous est proposée.

Je pense, quand même, que nous PAC, avons fait la preuve de notre compétence, de notre qualité de travail, de notre souci de respecter la déontologie et de préserver nos relations avec nos collègues médecins à diplôme de l'Union Européenne.



*Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)*



Membre de l'INPH

Sommes-nous un obstacle à l'évolution de carrière de nos collègues, à leur accession à des statuts hospitaliers ? Prenons-nous la place de quelqu'un ? Constituons-nous un frein à l'évolution du numerus clausus ? Je pense que non. Au contraire, nous sommes utilisés pour laisser les choses figées, en l'état.

C'est vrai qu'il y a des spécialités sinistrées (un rapport récent le confirme) mais que fait-on pour prévenir le futur manque des médecins dans ces spécialités. Ce n'est donc pas un hasard, si nous avons trouvé notre place.

Est-ce que depuis que nous exerçons dans les hôpitaux publics, il y a une dégradation de la qualité des soins ? de la qualité de l'accueil ? Est-ce que vous doutez de notre dévouement pour nos patients ? Je pense ne non Alors, ce serait à remettre en cause l'intégrité de tous les chefs de service, ainsi que les chefs d'établissements qui nous emploient.

Pourquoi, enfin écrire cette lettre ?

Parce que des choses qui semblent élémentaires comme à travail égal, salaire égal, un statut décent, est-ce vraiment demander quelque chose de monstrueux.

Nous espérons de tout coeur, que les choses avanceront et que nous auront un vrai calendrier de négociations, de véritables avancées, une véritable participation à la vie de notre profession et qu'enfin nous feront réellement partie du corps médical.

Peut être faudra-t-il demander à la population ayant bénéficié de nos soins, d'apposer une signature au bas d'une pétition, pour que vous vous rendiez compte que nous travaillons, simplement...

Le Président Jamil Amhis

"lettre ouverte envoyée aux quotidiens nationaux" le 3 juin 1998.

Multiplier les contacts...

Paris, octobre, novembre, décembre 1998 (Gazette n°5)

Chers adhérents,

1998 se termine avec tous les événements qui se sont succédés tout au long de cette année et que je ne vous rappellerai pas.

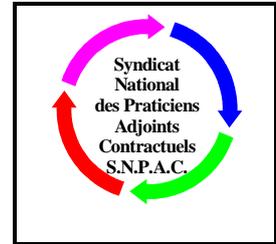
Cependant, le syndicat durant cette année, s'est acharné à multiplier les contacts à plusieurs niveaux. D'abord, avec notre tutelle, afin de faire avancer le dossier concernant, notamment les futures lois à venir (les diverses mesures d'ordre social, le décret sur la rémunération, bien que celui-ci ne soit pas satisfaisant), nous avons également lourdement insisté sur la nécessité urgente d'une revalorisation salariale pour l'ensemble des PAC avec un minima en deçà duquel rien n'est acceptable.

Par ailleurs, nous avons également eu des contacts avec diverses organisations syndicales des Praticiens Hospitaliers qui, pour certains d'entre eux, ont apporté un soutien franc, massif à notre cause, se sont investis et même parfois, ont fait des propositions écrites à la tutelle sur l'avenir des PAC.

Les Praticiens Adjointes Contractuels que nous sommes, représentent une partie importante de l'ensemble des médecins à diplômes étrangers et pour se faire, pour ne pas rester isolé et pour ne pas être taxé de ségrégationnistes, nous avons multiplié les contacts avec les autres organisations des



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

médecins à diplômes étrangers. Il faut dire que cela n'a pas été sans heurts et sans difficultés. Ce propos a simplement l'intention de vous résumer en quelques lignes l'ensemble de l'action qu'a essayé de mener le SNPAC. Il est entendu que nous nous acharnerons à faire avancer les dossiers salaire, statut, profil de carrière, qualifications, etc....

Ces différentes voies d'actions sont résumées dans la charte que vous connaissez déjà.

J'espère que 1999 verra enfin aboutir de manière positive les dossiers pour lesquels nous nous battons. Nous envisagerons certainement de nous mobiliser en début d'année.

Permettez-moi encore, Chers Adhérents, de vous réitérer au nom du syndicat nos meilleurs vœux de réussite pour la nouvelle année.

Le Président
Docteur Jamil AMHIS

Réveillez-vous...

FlashPAC n°1 / février 1999

Depuis la naissance de notre syndicat, il ne s'est guère passé un jour sans conflit. Nous n'avons, certes, pas tout gagné mais nous pouvons nous glorifier du chemin que nous avons parcouru ! Il est long et rares étaient ceux qui prévoyaient une telle avancée. Attention, cependant, à l'excès de confiance ! Il n'y a pas pire anesthésiant. L'autorisation d'exercice à 400 personnes, le texte de loi qui va venir et qui nous promet un avenir meilleur. La situation des PA C semble réglée... et tous les PAC sont déjà en vacances !

La lutte est pourtant loin d'être finie car rien n'est définitivement acquis ! C'est le moment crucial où il faut maintenir la "pression " et

rester vigilant. A la croisée des chemins nous risquons, en effet d'être déviés vers une voie de "garage " d'où il sera difficile de revenir.

Allons ! réveillez-vous et secouez vos têtes ! Personne n'a encore vu ce texte de loi. Quel est alors cet avenir prometteur ? Qui pourra s'installer en ville ? Qui sera PH ? et bien d'autres questions restent sans réponse. Vous comptez sur le syndicat ? Hélas, le syndicat, c'est vous ! Si vous ne faites pas votre travail de proximité, si vous ne sensibilisez pas votre entourage, vous même, qui pourra le faire ? Alors, au boulot et, s'i vous plaît, aidez-nous.

Ali Mofredj (DR Picardie)

Le SNPAC a deux ans

Paris, Janvier, février, mars 1999 (Gazette n° 6)

Chers amis, chers adhérents,

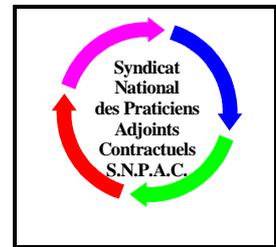
Deux années viennent de s'écouler depuis la création de notre syndicat, cela peut paraître très long mais avec du recul cette période m'est apparue comme un très bref laps de temps de notre existence. Elle fut pour moi une formidable expérience humaine, j'ai appris à mieux connaître les difficultés de chacun à mieux les

appréhender, ces difficultés que nous vivons tous ont été pour moi la principale source d'énergie qu'il a fallu déployer pour faire avancer le difficile dossier des praticiens adjointes contractuels.

Le bilan que je voudrais tirer de ces deux années de présidence ne fera pas dans l'autosatisfaction mais pas non plus dans l'auto critique systématique sous prétexte



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

de fausse modestie. Je pense avoir tout au long de ce mandat défendu avec la plus grande honnêteté les collègues que j'avais pour mission de représenter. Pour moi le principal échec fut de ne pas réussir à obtenir une véritable revalorisation salariale ce principe de non perte de salaire est très nettement insuffisant et nous n'avons jamais cessé lors de nos rencontres avec la tutelle de le marteler. Le travail des commissions ou plutôt le non travail pour certaines d'entre elles reste un des grands regrets car nous ne pouvons nous permettre de discuter des dossiers sans une parfaite connaissance de ceux-ci, or le rôle des commissions était de préparer ces dossiers de colliger le maximum d'informations afin de ne jamais être pris en défaut. Certaines régions ont également été totalement absentes tout au long de ces deux années et d'ailleurs non des moindres. C'est d'ailleurs pour cela qu'il a fallu créer le poste de délégué général afin de remédier à ce problème. Mais qu'avons nous obtenu ? La parution prochaine du projet de loi tant attendu, il faudra le soutenir de toutes nos forces, la disparition de la rubrique spécifique au tableau de l'ordre des médecins, la possibilité d'accéder à une carrière de praticiens hospitaliers que d'ailleurs nous avons déjà un peu quelques part. Cette vision des

choses s'est concrétisée par une adhésion à un inter-syndical de praticiens hospitaliers l'INPH.

Je pense que le SNPAC a su défendre son image de marque, son intégrité en basant sa lutte sur une plate forme de revendications réalistes sans jamais vouloir avancer en dénigrant les autres confrères en difficulté. Cette meilleure connaissance du SNPAC n'aurait jamais pu se faire sans le travail de communication (gazette des PAC, internet, permanence téléphonique, flashPAC), et surtout le travail de proximité de chacun d'entre vous.

Le chemin qui nous reste à parcourir ensemble sera long, difficile, il va falloir nous battre pour les postes, la qualification, un meilleur salaire, l'accès à des carrières hospitalières...

Vous voyez, chers amis, qu'il nous reste beaucoup à faire. Toutes les énergies sont nécessaires. Je me permets d'adresser tous mes encouragements au nouveau président mais connaissant sa force de travail et sa connaissance des dossiers, le SNPAC continuera dans le bon chemin.

Dr Jamil AMHIS, Président du SNPAC

Bienvenue et bon courage...

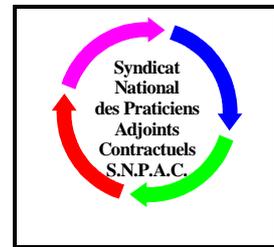
FlashPAC n°2 / mars 1999

Le SNPAC, lors de l'AG du 13.3.99 a procédé à la désignation par vote à un nouveau bureau en accord avec les statuts du syndicat. Je citerai entre autre la nomination en tant que Président, de H.J Tawil. Notre ex-président Amhis continuera de travailler en tant que secrétaire adjoint. Afin, saluons l'arrivée de sang neuf et dynamique dans le bureau : Mme Bogossian , Mr Tiah , Mr Sadeg etc.....). Bienvenue et bon courage.

R. Amaria



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

" à travail égal, un statut égal et un salaire égal "

26 mars 1999

Cher(e) ami(e),

Notre Assemblée Générale vient d'élire son nouveau Conseil d'Administration pour l'année 1999. En tant que nouveau président, et avant de vous livrer les perspectives d'avenir, j'aimerais rendre hommage à Jamil AMHIS, président sortant, qui a su par sa sagesse, sa disponibilité et son calme reprendre, en deux années seulement, l'autorité du SNPAC dans le milieu médical et non médical.

Lors de notre assemblée de samedi dernier, trois mesures ont été adoptées, pour soutenir le projet de loi concernant les PAC et les non PAC, afin qu'il soit voté avant l'été :

- La première mesure est la demande d'une rencontre officielle entre Mme Aubry et Mr Kouchner et le nouveau bureau du SNPAC, afin d'arrêter le calendrier du projet de loi ;
- la deuxième mesure est de déposer un préavis de grève des soins non urgents pour le lundi 19 avril prochain de 8 heures à 18 heures (ci-joint copie, à envoyer à ton directeur) ;
- la troisième mesure est un rassemblement devant l'Assemblée Nationale, le mardi 27 avril, avec nos familles, en blouse blanche pour les médecins et les pharmaciens et en tenue de bloc pour les chirurgiens et les anesthésistes.

Le nouveau bureau national se réunira mardi prochain, 23 mars, pour appliquer les mesures adoptées et organiser son fonctionnement. En effet, chaque membre du nouveau bureau prendra en charge des dossiers (salaires, postes, accès au PH, etc...). Tu peux les contacter régulièrement afin obtenir des informations ou proposer tes idées (ci-joint copie de leurs coordonnées). Par contre, les membres du conseil d'administration devront, eux, participer aux travaux des commissions du SNPAC, avancer les dossiers, proposer des actions et développer nos revendications. Une réunion du C.A. sera organisée dans le courant du mois d'avril prochain. Enfin, tous les délégués régionaux et les responsables des commissions devront organiser des réunions afin de mettre rapidement en application nos actions (grève, rassemblement etc...). Ils seront supervisés par le délégué général, Habib Mouffokès.

Tous les PAC et les non PAC traversent, actuellement, une période difficile mais essentielle afin d'obtenir un avenir meilleur pour nous et nos familles (projet de loi, accès au P.H, etc...). Je te demande, cher(e) ami(e), de garder le contact avec les députés et les sénateurs, d'obtenir la motion de soutien de la CME de ton hôpital et de l'envoyer à Mme Aubry et à Mr Kouchner et de faire signer à un maximum de personnes notre pétition nationale.

Notre syndicat est un syndicat jeune (on entame seulement la 3ème année). Il est, donc, nécessaire que tous les PAC et les futurs PAC, y compris les responsables, mettent tout en oeuvre pour obtenir rapidement nos revendications.

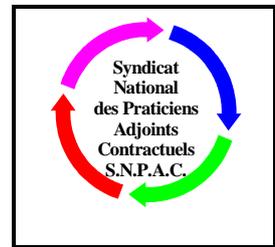
L'intégration des PAC et des futurs PAC dans le système médical français, pour être juste, équitable et permanente doit être basée sur cette seule idée : " à travail égal, un statut égal et un salaire égal ".

Bien à toi,

Le Président, Dr Hani-Jean TAWIL



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

Etape décisive – Projet de loi

FlashPAC n°3 / avril 1999

Editorial : Nous arrivons dans une étape décisive de nos revendications. D'abord je souhaite la bienvenue aux nouveaux adhérents et je tiens à féliciter l'ensemble des adhérents pour leur présence en force lors de l'AG du 13 mars. Cela permet de renforcer nos convictions, celles d'aller le plus loin dans notre combat. Ce mois d'avril sera déterminant et il est impératif de nous mobiliser afin de mener à terme nos objectifs. Pour cela les journées du 19 avril et du 27 avril doivent réunir le maximum d'adhérents. Chacun dans son hôpital doit informer, expliquer et afficher nos revendications. Nous devons ensuite être présents devant l'Assemblée Nationale le 27

avril, en famille et en blouse blanche, pour répéter haut et fort que le projet de loi nous concernant est une priorité, que nous serons là pour l'accompagner et resterons vigilants tout au long de son cheminement à travers les différentes institutions (Parlement-Sénat). De nombreux points sont encore à négocier (salaires, postes, problèmes des mi-temps, concours de PH). C'est par notre cohésion, par la constance de notre ligne de conduite et notre professionnalisme, et enfin ce n'est que grâce à la participation active de tous les adhérents que nous pourrons aller loin, très loin. Alors à chacun sa contribution !

Dr Djamel Tiah, vice-président du SNPAC.

Préavis de grève : avril 1999

31 mars 1999

Cher(e) ami(e),

Les 19 et 27 avril, nous devons entreprendre des actions afin de soutenir le projet de loi concernant les PAC pour qu'il soit voté avant l'été. Ce projet de loi vient d'être rattaché ce jour à la C.M.U. qui sera discutée à l'Assemblée Nationale (les 27, 28 et 29 avril). Il contient des éléments qui assureraient l'intégration des PAC dans le corps médical français (plénitude d'exercice de la médecine, inscription sur le tableau général de l'Ordre des Médecins).

Mais, il n'est question que d'un projet de loi et cette dite loi ne sera applicable qu'à partir du moment où le Parlement l'adoptera définitivement. Le chemin qui reste donc à parcourir est plein d'obstacles et ceux-ci pourraient bel et bien bloquer la sortie de cette loi.

Aussi, je te demande, pour donner plus de poids à nos démarches, de multiplier tes contacts auprès des députés et des sénateurs, et de te mobiliser pour que nos journées d'action aient une répercussion. De son côté, le Bureau National a demandé, par mon intermédiaire, une rencontre avec tous les Présidents des groupes parlementaires pour appuyer notre démarche.

Je compte sur ta nécessaire participation,
Bien cordialement,

Le Président, Dr Hani-Jean TAWIL

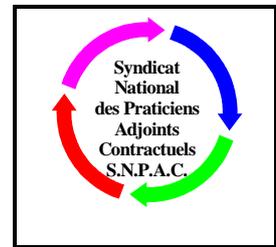
Le 14 avril 1999

Journées d'action / Grève : lundi 19 avril 1999

Rassemblement devant l'A.N. : Mardi 27 avril 1999 de 12 heures à 17 heures



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

Le but de ces journées d'action est de soutenir l'aboutissement du projet de loi en préparation afin d'obtenir un statut décent et une intégration juste, équitable et permanente pour tous les PAC et les futurs PAC dans le corps médical français.

Les trois revendications essentielles pour tous les PAC actuellement sont les suivantes :

- la plénitude d'exercice de la médecine immédiatement et la possibilité d'accéder au statut de PH
- un poste pour chaque PAC reçu
- une revalorisation salariale pour l'ensemble des PAC.

Le SNPAC a le soutien entre autre ...

- de l'Inter-syndical National des Praticiens Hospitaliers (INPH) - Présidente : Dr Bocher Rachel
- du Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes et Réanimateurs (SNPHAR) - Président : Dr Garric Jean
- du Parti Socialiste par l'intermédiaire de son Délégué National des professions de la santé, Mr Claude PIGEMENT
- des Urgentistes (AMUHF) - Président : Dr Pelloux Patrick
- du Syndicat des Psychiatres des Hopitaux (SPH) - Président : Dr Faraggi Pierre
- de Démocratie Libérale par l'intermédiaire de Mr J. Rossi, Président du groupe parlementaire à l'Assemblée Nationale, représenté par Mr F. Goulard
- de Pr J. Milliez, Chef de service de gynécologie - Hôpital St-Antoine - PARIS
- de Syndicat des Pharmaciens Hospitaliers (SYNPEREPH) - Président : Dr Malhuret
- de Syndicat National des Biologistes Hospitaliers (SNBH) - Présidente : Dr Pollet

Conférence de presse

Le Mardi 27 avril 1999 : à 17 heures après le rassemblement devant l'Assemblée Nationale
" Brasserie Bourbon : 1, place du Palais Bourbon, 75007 Paris. Tél. : 01.45.51.58.27 "

Le 21 avril 1999

Cher ami,

La grève de 19 avril est une réussite avec une suivie de 85% sur le plan national et 60% à l'AP de Paris.

Beaucoup de reportage surtout sur France 3, beaucoup d'articles, il est souhaitable de recenser toutes ces publications pour les mettre sur note site, sur flashPAC de mai et sur la Gazette. Une interview est programmée avec le Président du SNPAC avec radio RFI le 27 avril à 15heures (RFI : 89 FM).

Il faut mettre le paquet pour le 27 devant l'A.N. par rapport au média et la presse !
le site de l'A.N. est : www.assemblee.nationale.fr

Les salaires des PAC

Paris, le 6 mai 1999

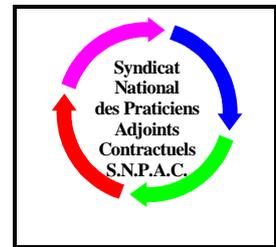
Cher(es) ami(es),

Je souhaiterais vous remercier, vous tous qui avez participé aux journées d'action des 19 et 27 avril derniers.

Je suis heureux de constater que la grève du 19 avril a été une réussite puisqu'il y a eu un suivi de 85 % sur le plan national. Pour ma part, j'ai eu, ce jour-là, la possibilité de visiter trois hôpitaux dans l'Essonne (Longjumeau, Rambouillet et Orsay) ; la mobilisation y était très forte et la participation était de 95 %. Les régions ont, en général, répondu à l'appel et étaient très mobilisées par exemple le PACA, l'Aquitaine, la Normandie et l'Île de France, parmi d'autres.



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

Quant à notre manifestation du mardi 27 avril devant l'Assemblée Nationale, elle a atteint son objectif puisqu'elle a mobilisé un grand nombre de PAC et futurs PAC ; le nombre de participants a, en effet, doublé par rapport à la manifestation qui a eu lieu l'année dernière devant le ministère de la santé. Cette action a eu pour effet de sensibiliser les députés ; même Mme Benayoun-Nakache, Député-rapporteur du projet de loi à l'Assemblée Nationale, s'est déplacée et ce, à deux reprises lors de cette manifestation et nous a confirmé la prise en compte de nos revendications. Le Pr C. Oberlin du CHU de Bichat nous a également apporté son soutien par sa présence.

Enfin les médias et la presse étaient également au rendez-vous et la conférence de presse organisée ce même jour par le SNPAC a été une réussite.

Les journées d'action ont permis de sensibiliser le public sur la situation des PAC (plusieurs articles dans la presse : le Monde, France soir, le Figaro ; la télévision et la radio : France 3, TFI, Canal NNN sur satellite, RFI...)

Cependant, des lacunes d'organisation et la difficulté de mobiliser certains collègues ont été observées lors de ces journées. Il sera donc nécessaire que le SNPAC s'organise, par avance, lors des prochaines actions.

Suite à ces actions, le Bureau National du SNPAC se réunira le 29 mai prochain pour mettre tout en œuvre afin d'obtenir l'aboutissement de nos revendications.

En ce qui concerne le décret sur les salaires paru le 16 avril dans le Journal Officiel, j'attire l'attention de tous sur le fait que le SNPAC, par mon intermédiaire et par l'intermédiaire de l'ancien président, Jamil AMHIS, n'a jamais accepté, ni négocié ce décret ainsi que nous l'avons fait savoir lors du 2^e forum, le 17 octobre dernier. Je réitère la demande suivante du SNPAC à la tutelle : TOUS les PAC devraient débiter leur carrière au 6^e niveau de la grille salariale, comme c'est énoncé dans notre charte.

Pour terminer, je rappelle que le SNPAC, depuis sa création, a basé sa stratégie sur les trois axes suivants :

1. Poste, salaire, statut ;
2. Plénitude d'exercice ;
3. Accès au statut de PH et la qualification.

Bien amicalement,

Dr Hani-Jean TAWIL, Président du SNPAC

Dernière minute : je vous informe que l'Assemblée Nationale vient d'adopter en première lecture le projet de loi nous concernant en séance du mardi 4 mai. Le texte adopté sera disponible ultérieurement.

L'histoire jugera...

FlashPAC n°4 / mai 1999

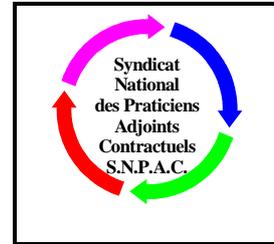
Editorial :

A l'aube du troisième millénaire et au moment où l'idée de la Construction européenne bat son plein tant au niveau politique qu'économique et sociale, la France se doit de régler de façon ferme, définitive et globale le problème que pose l'intégration des médecins à diplôme

extra-communautaire et des praticiens adjoints contractuels en particulier. Pour cela il faut un courage politique, une volonté historique pour trouver une solution politique loin des débats stériles. L'amorce du règlement à ce problème a été initié par la loi Veil du 4.2.95, mais celle-



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

ci s'est rapidement révélée inopérante voire inadéquate. Le projet de loi initié par le groupe socialiste à l'AN mérite une attention particulière à condition que cette dite loi accrochée à la CMU règle dans l'absolue la question de la plénitude d'exercice de la médecine, condition sine qua non vers une entrée dans le droit commun des études médicales. A partir de là, l'accès au concours de praticien hospitalier (en voie de réforme) et la question de la qualification doivent poursuivre le règlement globale du statut des PAC qui à terme doit disparaître pour laisser place à un corps unique de médecin dont le but essentiel est d'assurer un bon fonctionnement du service public et une meilleure qualité de soin. A ces conditions, le SNPAC est prêt à aller plus loin dans les discussion avec la tutelle comme il l'a toujours fait pour qu'à

l'entrée du troisième millénaire le mot médecins à diplôme extra-communautaire disparaisse du jargon de la communauté médicale. Ce jour là, nous dirons que l'idée de la francophonie chère à la France et véhiculée par tous ces médecins d'origine diverses, parfaitement intégrée et dont les compétences sont unanimement reconnue est une réalité pratique, une richesse pour la France. Alors nous dirons aux initiateurs et rapporteurs du projet de loi nous concernant que le problème que nous posons est unique en Europe et que cette loi se doit de rectifier une inégalité longtemps maintenue et que c'est un devoir historique que de reconnaître les erreurs du passé. Cette fois-ci l'occasion ne se représentera plus et l'histoire jugera !

Dr Tiah Vice Président.

Loi CMU adoptée par le Parlement Français

Paris, avril, mai, juin 1999 (Gazette n° 7)

Le projet de loi sur les médecins à diplôme hors union européenne vient d'être adopté définitivement par l'Assemblée Nationale. Il devient ainsi une loi de la République française. Le SNPAC est fier d'avoir participé, depuis sa création, à l'aboutissement de cette loi. Ceci est historique pour tous les praticiens adjointes contractuels. Combien de fois, le SNPAC a été critiqué de façon directe ou indirecte durant les négociations avec la tutelle, avec les médecins européens et surtout avec les médecins non-européens. Oui, c'est historique car les PAC vont enfin être intégrés dans le corps médical français. Enfin les PAC et les futurs PAC vont se voir accorder une place dans la société française. Les PAC ont parcouru un chemin long, difficile et plein d'obstacles. Les difficultés n'étaient pas des moindres. Et ne parlons pas encore de celles qui restent à venir.

Avant de poursuivre, j'aimerais faire une parenthèse concernant les responsables politiques. C'est grâce à Mme Veil, en 1995, que le statut de PAC a vu le jour. Certes, c'était un statut précaire mais il a ouvert les

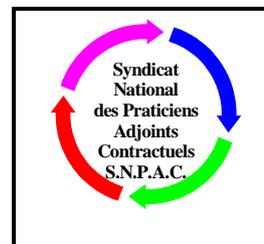
portes sur les concertations, les suggestions et les avancées faites d'étape en étape...

L'intégration de ces médecins dans la société médicale française voulue par Mme Veil vient d'être concrétisée par la volonté, la ténacité et le courage de Mr Kouchner, de Mme Aubry et de leur entourage. Enfin la France, les députés et les sénateurs viennent de reconnaître le rôle important de ces médecins dans le bon fonctionnement des hôpitaux.

Il est bien beau de crier victoire mais j'aimerais toutefois attirer l'attention de tous sur le fait que les vraies difficultés ont commencées à partir du moment où les parlementaires ont voté favorablement l'article 37 de la CMU le 30 juin 1999. En effet, les PAC vont réellement exister dans le corps médical français et la compétition sera déloyale pour arracher les places en tant que praticiens hospitaliers, pour obtenir la qualification de la spécialité et enfin pour être considérés comme des médecins spécialistes à part entière. Aussi, il nous reviendra à nous tous, PAC et futurs PAC, de rester vigilants, unis et prêts à poursuivre le combat.



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

Si la France souhaite vraiment intégrer rapidement, totalement et définitivement ces médecins, elle devra leur donner un statut décent, un salaire juste et une reconnaissance totale.

Les PAC et les futurs PAC n'ont jamais pris et ne prendront jamais la place de personne, ni à l'hôpital, ni en libéral. Il leur reste 15 ans avant d'arriver à la retraite (la moyenne d'âge des PAC est de 45 ans). Cette période d'une quinzaine d'années est suffisante pour que la France augmente le *numerus clausus* progressivement, pour motiver les jeunes médecins français à rester à l'hôpital public et pour faire disparaître définitivement le vrai-faux conflit créé par l'administration entre les médecins européens et les médecins non-européens.

Pour terminer je voudrais redire à tous que la question salariale des PAC reste un des priorités du SNPAC. Je réitère ici pour la énième fois que tous les PAC devront débiter leur carrière au 6^e niveau sans distinction entre

FFI, attaché ou assistant associé. En attendant leur intégration dans le corps des PH, il est nécessaire de signaler que tous les PAC ont passé avec succès les mêmes épreuves d'aptitude nationales !!! Le 16 juin 1999 à l'Assemblée Nationale, les députés ont demandé à Mr KOUCHNER d'harmoniser rapidement les rémunérations des PAC avec celles des PH dans le souci de faire disparaître l'injustice qui frappe les PAC. Les pouvoirs publics, l'ordre des médecins, les praticiens hospitaliers et les chefs de clinique s'accordent tous à dire que les PAC devront être rémunérés comme tout médecin titulaire. Le SNPAC constate donc qu'il existe là un problème grave de volonté à régler ce point. Le SNPAC a reçu le soutien de l'Inter-Syndicat des Praticiens Hospitaliers (l'INPH) en particulier et les autres organisations en général concernant cette question salariale. Je répète à la tutelle de prendre rapidement en considération cette devise : " à travail égal, statut égal et salaire égal ".

Dr Hani-Jean TAWIL, Président du SNPAC

Le statut hybride !!!...

FlashPAC n°5 / juin 1999

Editorial

En avril 1997, indignés par leurs conditions d'exercice ainsi que le statut hybride et à peine légal que proposait la loi Veil, une poignée de PAC décidaient de se regrouper au sein d'une organisation syndicale pour défendre leurs intérêts et surtout le droit à la reconnaissance en tant que médecin (à part entière). Ainsi naquit le SNPAC. En mai 1999, la loi Veil est abrogée en première lecture par l'assemblée nationale.

De nouvelles dispositions, ouvrant la voie à une véritable intégration des PAC, et des MDE en général, dans le système sanitaire français, sont proposées et la loi vient d'être définitivement adoptée le 30/6/99. Ce texte mérite certaines améliorations pour lesquelles nous devons rester mobilisés.

Deux années, c'est à la fois très court et trop long. Très court parce-que c'est hier. Trop long parce-que c'est une période de notre vie vécue intenses et continuellement à l'affût de la moindre nouvelle nous concernant. Au grand dam de ceux qui avaient parié sur notre essoufflement et notre échec, le SNPAC vient d'accomplir une impressionnante tâche dont, légitimement et en toute modestie, nous pouvons, aujourd'hui, tous être fiers, même si les résultats ne sont pas à la hauteur de nos espérances. La question salariale figure parmi nos déceptions et torture nombre d'entre-nous. L'insuffisance de postes et le désarroi de nombreux collègues est, sans aucun doute, un point sur lequel nous n'avons pas assez insisté. Comment peut-on passer un concours sans certitude ou garantie d'être recruté le lendemain? Nous comprenons l'amertume, légitime, de ceux parmi nous qui sont soit



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

décus, soit franchement en colère. Nous essayerons de remédier à nos insuffisances et d'aller encore plus loin afin d'obtenir satisfactions à toutes nos revendications. Mais pour être efficace, il faut être puissant et pour être puissant, chaque PAC doit prendre sa part de responsabilité. Les délégués régionaux et départementaux ainsi que les membres du CA, régulièrement absents aux réunions mais aussi aux manifestations organisées par le SNPAC,

portent une lourde responsabilité. Le SNPAC n'est et ne sera que ce que les PAC veulent qu'il soit. Alors, unis, faisons de notre devise « à travail égal, statut égal et salaire égal » le point de ralliement de tous les PAC.

Habib MOUFFOKES, Délégué général.

L'heure des bilans

Les vacances approchent et les nouvelles sont bonnes. Certains sombrent déjà dans l'euphorie et d'autres ont l'esprit libre. Hélas! la lutte n'est point terminée. C'est juste un moment de répit. Un moment privilégié pour tirer un bilan exhaustif de nos actions. D'autres batailles nous attendent (qualification, salaires, postes de PH...). Pour bien les affronter, nous nous devons mieux nous armer et nous ne pouvons mieux nous armer qu'après un bilan honnête. Les questions sont nombreuses mais les remises en question se doivent de l'être aussi. Qu'avons nous fait depuis la création du SNPAC? Où en sommes nous de nos revendications ou de notre charte? Quelles ont été nos erreurs?

La lecture de quelques réactions sur notre site internet m'ont interpellé. Elles sont le reflet de notre base et nous devons en tenir compte même si leur caractère amère irrite quelquefois. La réaction de rejet est la pire des réponses à donner car elle nous amputerait

d'une partie de notre base. Je l'avais précédemment dit dans la gazette. Mieux vaut harmoniser qu'uniformiser! Le décret sur les salaires constitue une de nos erreurs majeures et il nous faut l'admettre. Si nous l'avions négocié, nous aurions probablement obtenu plus pour nos collègues attachés et FFI. Oui, je suis assistant et nombre de mes collègues m'avaient reproché ma position. Il n'y avait cependant aucun intérêt personnel (pour moi) car je suis probablement l'un des rares à avoir refusé un poste de PAC. L'honnêteté m'oblige également à dire qu'au nom de ma région j'ai demandé à tous les sénateurs d'aligner le salaire des attachés PAC sur celui des assistants. Alors, à l'heure des bilans, soyons tous honnêtes! Evacuons nos préjugés tiers-mondistes et évitons au SNPAC de se balkaniser. A chacun sa conscience et surtout, souvenons-nous que nous oeuvrons dans l'intérêt de tous.

A. Mofredj DR de Picardie.

Le 2 Juillet 1999

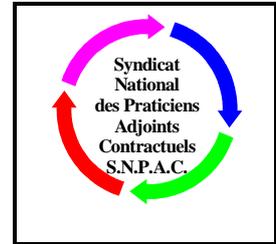
Cher ami,

Je félicite tous les PAC et les futurs PAC pour l'adoption de la loi les concernant par le parlement le 30 juin 1999. Le SNPAC est fier d'obtenir ce juste résultat attendu depuis longtemps. Mais, je demande à tous de se mettre au travail rapidement :

- 1) pour préparer les décrets d'application de la loi avant septembre prochain (vos réflexions sont les bienvenues)
- 2) pour préparer le 3ème forum du SNPAC le 16 octobre avec un sujet : l'intégration des PAC dans le corps médical français (salaires, accès au PH et la qualification)
- 3) pour sensibiliser le maximum des PAC et des futurs PAC du succès obtenu par le SNPAC et les inciter à adhérer au syndicat et ceci nous donnera plus de force.



*Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)*



Membre de l'INPH

Enfin je vous remercie tous et bonnes vacances.
La réunion du bureau national du SNPAC est prévue le 28 août 1999.
Amicalement;

Dr Hani-Jean TAWIL
Président du SNPAC

Catastrophe en Turquie

23 AOUT 1999

cher(e)s ami(e)s,

Je soutient pleinement l'initiative de notre Vice-président, le Dr Dalkilic Serdar pour épauler et aider le peuple turque dans ses moments difficiles.

Le SNPAC déplore ce séisme et souhaite un rapide retour de la vie normale en Turquie. Je demande à tous les collègues d'user de leur pouvoir pour envoyer des médicaments, de matériels et d'aide logistique au peuple turque (les modalités sont bien claires dans le message urgent de Dr Serdar Dalkilic).

J'appel solennellement tous les PAC et les futurs PAC de s'organiser pour bien aider la Turquie et je demande à tous les volontaires qui souhaitent apportez leur aide sur place (en Turquie) de nous contactez rapidement. Le SNPAC est prêt à aller en Turquie pour aider les blessés en apportant les expériences de ses adhérents dans toutes les spécialités médicales.

Merci et à bientôt,
amicalement,

Dr Hani-Jean TAWIL, Président du SNPAC

Les commissions du SNPAC

28 août 1999

Cher ami,

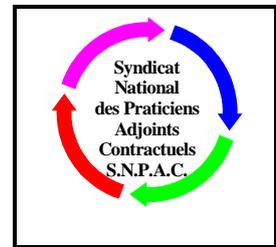
Il est urgent de réorganiser le SNPAC, car le succès n'écarte pas la mise en cause. Devant une action rapide et efficace, il serait primordial de pouvoir passer les informations le plus rapidement possible entre le bureau national et les adhérents et ceci par l'intermédiaire de nos délégués (régionaux, départementaux et hospitaliers). Aussi, je demande à chaque délégué régional de nous fournir sa liste régionale avec tous les noms de ses délégués départementaux et hospitaliers et ceci pour le 16 octobre 1999 (3ème forum).

Le SNPAC ne peut traiter les dossiers, concernant tous les PAC, d'une façon efficace sans la réflexion, l'analyse et les recommandations de nos commissions.

Les commissions de salaire, l'accès au PH, PAC mi-temps et celle de la qualification proposeront le résultat de leurs travaux au forum le 16 octobre prochain. Mais les autres commissions devront suivre l'exemple, et je demande à tous les responsables des commissions du SNPAC de livrer leurs rapports pour la fin de l'année pour pouvoir les proposer à tous les PAC et tous les futurs PAC.



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

La question salariale est au coeur de notre préoccupation. J'ai fait une lettre à Mme Aubry, lui demandant une rencontre pour connaître la réelle volonté du gouvernement d'harmoniser les rémunérations des PAC avec celles des PH.

Pour terminer, je demande à chaque PAC et futur PAC d'envoyer une lettre personnalisée, à Mme Martine AUBRY (8, ave. de Ségur, 75350 Paris) lui demandant cette harmonisation salariale.

Amitiés,

Docteur Hani-Jean TAWIL, Président du SNPAC

L'autorisation de l'exercice pour tous

Paris, juillet, août, septembre 1999 (Gazette n° 8)

Cher(e) ami(e),

Les grandes vacances s'achèvent et le SNPAC continue à se préparer pour affronter les étapes suivantes et obtenir les meilleurs résultats dans les meilleurs délais.

Le SNPAC doit adopter une nouvelle stratégie en harmonisation avec la nouvelle loi concernant les PAC et les futurs PAC. Le SNPAC vient d'ouvrir, grâce à cette loi, toutes les portes possibles à tous les PAC pour s'intégrer dans le corps médical français. Mais cette ouverture tant attendue, nécessite une réorganisation interne du syndicat pour préserver l'unité, la force et l'efficacité de notre action syndicale. Aussi le bureau proposera une modification et une participation plus active de tous les PAC titulaires, de tous les anciens PAC (PAC qui obtiennent l'autorisation de l'exercice, un poste de PH ou la qualification) et surtout de tous les futurs PAC. Ces modifications interviendront lors du 3^{ème} forum le 16 octobre prochain.

La plupart des collègues ont constaté la mise en marche de notre commission de la qualification. A ce propos, je réitère mon conseil à chaque PAC de déposer sans tarder son dossier de qualification auprès de son conseil départemental de l'ordre des médecins.

Le bureau a lancé la mise en place et les nominations des PAC référents pour chaque spécialité ; cette liste est centralisée chez notre

Président d'honneur le Dr J. Amhis ; le rôle de ce PAC référent est très bien détaillé dans le rapport du secrétaire général, le Dr Baldé.

La question salariale est au coeur de notre préoccupation, comme je vous l'ai déjà dit ; ce point est développé à chaque réunion et occasionne des échanges avec la tutelle, la presse et les autres syndicats. J'ai fait une lettre à Mme Aubry lui demandant une rencontre pour connaître la réelle volonté du gouvernement d'harmoniser les rémunérations des PAC avec celles des PH.

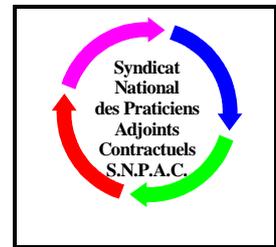
Il est évident que cette harmonisation salariale devra faciliter et accélérer la transformation des postes PAC en postes PH car le coût sera faible économiquement. Dans cette optique, j'ai adressé une lettre aux députés et en particulier à Mr Claude Evin et aux sénateurs, Mrs Descourt et Huriet pour intégrer cette harmonisation salariale dans le projet de loi sur les finances de la sécurité sociale en octobre prochain.

Pour terminer, je demande à chaque PAC et futur PAC d'envoyer une lettre personnalisée, à Mme Martine AUBRY (8 ave de Ségur, 75350 Paris) lui demandant cette harmonisation salariale.

Je me réjouis, ainsi que les membres du bureau, du succès mérité du SNPAC relatif à l'adoption de la loi de CMU et vous informe que l'inscription au tableau général de l'ordre



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

des médecins est effectuée sans démarches supplémentaires, que la première liste des autorisations pour les PAC est prévue pour la fin de l'année (une liste tous les 2 mois) et que l'accès au PH est ouvert maintenant à tous les PAC français ou non.

L'information est essentielle dans la prise des décisions mais elle coûte très chère. Le SNPAC, depuis sa création, à multiplier les moyens de communication à tous les PAC et futurs PAC. Mais, le SNPAC a besoin du soutien de toute la base pour obtenir des résultats. Le bureau a constaté une diminution du nombre d'adhérents qui payent leur cotisation. Le secrétaire général et les trésoriers, livreront à chaque délégué régional la liste des membres ayant cotisés et c'est à

chaque DR de faire le point pour mettre à jour les cotisations de sa région.

Le SNPAC participera au colloque de l'INPH à Nantes le 19 novembre prochain, et ceci montre bien que l'intégration des PAC est bien réelle dans le corps médical français.

Enfin, le SNPAC se prépare pour aborder l'an 2000 avec énergie, force et loyauté car les dossiers à traiter sont nombreux : le statut du contractuel à l'hôpital, la réduction du temps de travail, la présence des PAC à la CME entre autres...

Bien à toi,

Dr Hani-Jean TAWIL
Président du SNPAC

Le temps des vendanges et la nécessaire reconnaissance !!!...

FlashPAC n°6 / septembre 1999

Le temps des vendanges

Je ne sais si, pour les vins, cette année sera excellente mais, et ce n'est un secret pour personne, 1999 est déjà un grand cru pour les PAC. Attention toutefois à un relâchement qui fait suite à l'autosatisfaction ! C'est après les vendanges que commence l'important travail de vinification sans quoi le grand cru ne serait qu'une vulgaire « vignasse ». Le projet de loi est bel bien adopté. Mais au delà de l'horizon qui s'éclaircit pour nous tous, que de montagnes nous reste-t-il à franchir avant de se dire : enfin, j'y suis arrivé ! Les salaires, la qualification, l'accès au statut de PH, l'ancienneté... sont autant d'obstacles à franchir. Il nous faut pour cela regrouper nos forces afin de donner un dernier coup de rein à notre élan.

Je suis heureux, vous être heureux, nous ne pouvons que l'être pour nos collègues qui viennent d'obtenir leur autorisation d'exercice. Ils vont pouvoir regarder l'avenir sereinement !

La nécessaire reconnaissance

Mais l'avenir n'est que l'évolution du passé et présent. Le passé, qu'il ne l'oublie pas, c'est nous tous ! C'est les rêves que nous avons nourri ensemble depuis de nombreuses années ! C'est la naissance de notre famille : le SNPAC ! Le présent c'est les combats qu'il nous reste à mener ensemble. Et chacun a encore sa place au sein de notre famille. Ne l'oubliez pas ! Une entreprise sans fondations ne peut que s'effondrer à la première tempête. Or nous sommes les fondations de ce que vous vivez aujourd'hui et de ce que nous espérons pour demain !

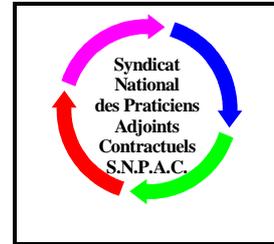
Que tous ceux qui gardent un peu de ce cordon ombilical en eux, nous tiennent la main et ensemble poursuivons l'oeuvre que nous avons entamé ! Nous avons dans un passé récent créé une rubrique pour les futurs PAC. Il est temps aujourd'hui d'ouvrir le chapitre des anciens PAC que nous serons tous demain et que vive notre futur passé qui se réalise au présent.

Ali Mofredj. Délégué régional Picardie.

Une cohorte de médecins à diplôme hors CEE, affiliés à l'Ordre et spécialistes pour la plupart,



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

oeuvrent dans les hôpitaux français. Ils sont reconnus, appréciés et encouragés par l'ensemble des acteurs de l'hôpital public, de nombreuses personnalités du monde politique, et surtout par leurs patients. Et ils sont nombreux, très nombreux ces patients... C'est quelque chose de formidable ! Certes, mais il reste une certaine amertume. Un obstacle majeur à l'intégration. Cet obstacle, c'est la qualification ordinaire qui nous est refusée. Elle nous est refusée par nos pairs. C'est donc une énorme aberrance que de nous laisser exercer nos spécialités et parallèlement de refuser notre qualification. Les refus sont motivés avec un

argumentaire peu convaincant. Cela peut laisser penser qu'il y aurait deux qualités de médecine. J'ose espérer que c'est la méconnaissance de ce nous sommes qui fait que nous rencontrons tant d'oppositions pour obtenir notre qualification. Notre devoir est donc de continuer à nous faire connaître, à mettre en avant le fait indéniable que nous sommes des praticiens à part entière et que notre exercice médical est de qualité. Alors, chers confrères, il faudra accepter de nous qualifier !

Jamil Ambis, Président d'honneur du SNPAC

Démonstration de force...

FlashPAC n°7 / octobre - novembre 1999

Editorial :

Le 3^e Forum du 16 octobre 99 (qui devient maintenant une véritable messe du SNPAC) a été vécu pour moi comme un énorme succès.

L'après-midi : démonstration de force devant la tribune qui comprenait : des représentants de syndicats de PH (SNAM-HP, INPH, CHG, SPH), de l'Ordre National des médecins, de l'Etat...

En effet, la salle était comble et nombreux étaient les PAC debout.

Bien sûr, tel ou tel collègue de la région, ami ou représentant du SNPAC était sur la liste des abonnés absents mais la présence de collègues venus du fin fond de la province et d'outre mer (Guyane, Antilles), m'a réchauffé le cœur.

Néanmoins, comme je perfectionniste, je voudrais réagir à l'absence distinguée de beaucoup de PAC à ces manifestations qui restent des événements extrêmement importants pour notre mouvement.

Je ne suis pas syndicaliste par vocation mais par nécessité.

J'ai en effet comme vous tous travaillé pour ce pays, j'ai des devoirs (on me l'a assez rappelé jusque là) mais pratiquement pas de droits. Mais j'estime que le droit de « l'ouvrir » personne ne peut nous l'enlever.

Et c'est ça qui nous permettra de restaurer notre dignité et enfin, tous nos droits.

Nous ne sommes pas loin du but mais avant tout, il faut y croire.

Il faut absoudre les idées telles que :

Çà ! on ne pourra jamais l'avoir... Nous ne serons pas tous PH... Nous ne serons pas tous qualifiés ... etc.

Ne soyons pas nos propres fossoyeurs. Continuons à nous battre par tous les moyens légaux jusqu'au bout.

R. Amaria, Secrétaire Adjoint

L'accès au concours PH

Paris, octobre, novembre, décembre 1999 (Gazette n° 9)

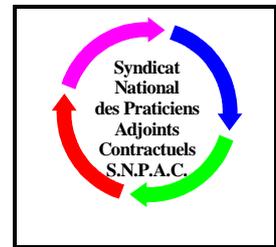
Chers(es) amis(es),

Le 3^e forum du SNPAC du samedi 16 octobre dernier a été un grand succès. De nombreuses personnalités nous ont honorés de

leur présence. Nous avons constaté avec satisfaction que le nombre de collègues présents était très élevé. Nous avons également apprécié le sérieux des débats.



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

Cependant, nous regrettons que, depuis le 16 octobre, sur notre site Internet aucune remarque, aucun commentaire ou sentiment concernant ce 3ème forum n'ait émané des uns ou des autres sans pour autant courir après les félicitations. Par contre, on constate malheureusement que les critiques, les revendications et les demandes exigeantes et immédiates ne nous ont pas été épargnées.

Nous tenons à vous rappeler que le SNPAC a été fondé dans le but d'aider tous les PAC à accéder à une situation professionnelle stable et meilleure (plénitude d'exercice, postes PAC et PH, libéral...). Mais, le SNPAC pour faire aboutir ses revendications doit pouvoir compter sur tous ses membres, anciens comme futurs PAC. Les modifications des statuts lors du 3ème forum vont dans ce sens. Je pense qu'il est primordial que le SNPAC commence progressivement sa mutation, car en 2003 il y aura trois catégories de praticiens : les PAC, les P.H anciens PAC et les libéraux- anciens PAC. Le réseau de l'actuel SNPAC devrait servir dans l'avenir à aider les anciens PAC devenus PH ou libéraux qui auront toujours besoin d'information, d'aide et de protection. Bien sûr, le SNPAC continuera à défendre les PAC pour obtenir une situation stable. C'est pour cela que le SNPAC demande à tous les PAC (toutes catégories confondues) de travailler, d'analyser et de proposer pour faire avancer nos idées. Et cessons de nous agresser mutuellement. Notre succès passe par la tolérance. L'intérêt supérieur du SNPAC passe avant tout intérêt personnel.

Comme vous le savez, le préavis de grève a été levé car la circulaire a été signée le 30 novembre dernier et l'arbitrage ministériel a accordé des mesures en faveur des PAC concernant le décret statutaire.

Mais il est important de poursuivre notre lutte dans 3 directions et en même temps :

- 1) amélioration du statut PAC avec la possibilité maintenant d'aller jusqu'à le 6ème niveau et demi = 95% de salaire de PH entre autres...
- 2) la qualification et la reconnaissance de la spécialité
- 3) la statut PH et la transformation des postes PAC en postes PH

Le SNPAC devra se préparer dès janvier pour faire avancer ces dossiers clés en multipliant les contacts et les réunions avec les syndicats de tout genre, les responsables et la tutelle.

Le SNPAC ne doit pas se laisser griser par le succès (adoption de la loi CMU, bon déroulement du 3ème forum et le soutien de tous) ; le SNPAC s'est mis à dos des jaloux de tout genre. A ce propos, je souhaite dire aux collègues qui écrivent dans le quotidien du Médecin ceci :

«Soyez justes avec vous-mêmes. Si à un moment vous voulez dire la vérité sur les PAC, et bien dites toute la vérité, sans la transgresser ni la modifier pour qu'elle soit conforme à vos idées.»

Enfin, le SNPAC est une organisation professionnelle structurée, à tous les PAC et à tous les responsables du syndicat, travaillons ensemble pour l'unité, la force et l'aboutissement de nos revendications. Soyons vigilants afin que l'intérêt personnel et la recherche de la gloire ne nous aveuglent et ne nous éloignent pas de nos buts communs.

Bonne et heureuse année 2000 à vous et à votre famille.

Bien à vous,

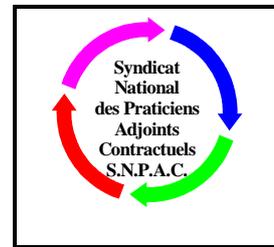
Dr Hani-Jean TAWIL
Président du SNPAC

Une fin d'année palpitante

FlashPAC n°8 / décembre 1999



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

L'éditorial: 1999, une fin d'année palpitante.

Qu'elle a été longue cette année 1999! une fois de plus, les efforts de notre syndicat ont fini par payer. Tout d'abord c'était le changement de la loi Veil. Ce fut la bataille la plus dure car elle consistait à modifier un dispositif législatif qui ne datait que de 4 ans. Et là, le SNPAC a fait preuve de beaucoup de maturité, et de courage. Il a fallu rencontrer des députés, des sénateurs, des anciens ministres auxquels nous avons expliqué notre situation précaire et injuste, il a fallu les convaincre et souvent, ils ignoraient tout de notre statut. Puis vint le projet de loi que nous avons suivi depuis son ébauche jusqu'au vote final. Que de rendez-vous pris! Que de nuits passées dans l'enceinte de l'assemblée nationale et du sénat, à guetter la moindre intervention à chaque fois que sont discutés les articles 60 et 61 nous concernant! Aujourd'hui, le plus dur a été fait: Celui d'avoir changé la loi qui nous donne désormais le droit d'exercice de la médecine et de la pharmacie: Première révolution. Puis il a fallu attendre le décret d'application de cette loi et le nouveau décret statutaire. Et là, encore une fois, notre syndicat a su négocié puis déposé un préavis de grève incitant ainsi les pouvoirs publics à accélérer les démarches pour rendre la loi opérationnelle. Le 30 novembre 1999, la

circulaire d'application de la loi est sortie: Deuxième révolution. Ne lâchant pas prise, le bureau national maintenait le préavis de grève jusqu'à être reçu par Mme Dominique Gillot, secrétaire d'état à la santé et à l'action sociale, rencontre qui s'est soldée par la signature d'un protocole d'accord dans lequel le gouvernement promet une révision statutaire. Troisième révolution. Historique! Le SNPAC vient par là de s'affirmer comme une organisation crédible par sa maîtrise des dossiers, solide par sa capacité de rassembler et efficace par son travail par étape. Et n'en déplaise à quelques brebis égarées regroupées en petit comité et dont le gourou s'est autoproclamé roi à vie. Le SNPAC avance, les obstacles se réduisent et d'autres chantiers nous attendent, nous en sommes conscients: Ce sont la qualification, l'accès au statut de PH, la transformation des postes de PAC en postes de PH. Pour cela, les différentes commissions sont déjà en œuvre, c'est déjà notre prochain défi. Pour terminer, je tiens à remercier tous les adhérents(es) qui nous soutiennent car c'est grâce à vous qu'on puise la force de travailler. Bravo et Bonne Année!

Dr Djamel TIAH, Vice-Président.

Le SNPAC pour tous

Paris, Janvier, Février, Mars 2000 (Gazette n° 10)

Cher(es) ami(es),

Un nouveau siècle commence avec de nouvelles perspectives pour chacun d'entre nous. Une nouvelle image de la gazette des PAC est donnée pour informer davantage l'ensemble des médecins, des pharmaciens et des chirurgiens dentistes à diplôme hors union européenne. Enfin, une nouvelle stratégie avec la mutation du SNPAC sera instaurée lors de notre assemblée générale extraordinaire du samedi 25 mars 2000.

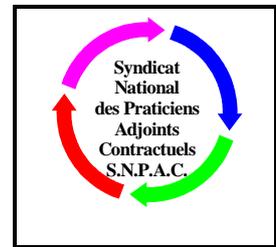
L'année 1999 a été l'année du bouleversement profond dans la reconnaissance des diplômés

hors union européenne. Le SNPAC a obtenu satisfaction sur plusieurs revendications : l'inscription des PAC au tableau général de l'Ordre, l'autorisation nationale pour l'ensemble des hôpitaux en tant que PAC, la plénitude d'exercice qui est la clef de voûte de l'intégration totale des PAC, l'accès immédiat au concours de praticien hospitalier, avec un examen écrit de type II (et non pas de type I) ainsi que le SNPAC l'a toujours revendiqué, et enfin les 15 jours de la FMC, sans oublier les gardes dans plusieurs établissements.

Le décret statutaire des PAC est à la signature des instances officielles. Le SNPAC a été la seule organisation à négocier ce décret qui



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

contient l'acceptation du repos de sécurité, de la prime d'activité multi-établissements, le droit syndical pour les PAC, l'indemnisation des régions outre-mer, et bien sûr le réajustement salarial des PAC avec une prise en compte plus juste de l'ancienneté.

Le SNPAC a obtenu un engagement clair de la tutelle pour la parution prochaine d'un texte officiel concernant la représentation et la participation active des PAC à la CME et au CA de l'hôpital.

Le SNPAC continuera à défendre les statuts précaires et fera tout pour les faire disparaître y compris le statut des associés. Tout le monde s'accorde à dire que le SNPAC a été le premier à dénoncer les inégalités imposées par l'arrêté du 27 janvier dernier concernant les indemnités de gardes des associés.

Même si le bilan global est positif, il reste néanmoins plusieurs dossiers à faire avancer : un poste pour chaque PAC, la qualification, l'accès à la carrière de PH (la commission du SNPAC présentera son travail, par l'intermédiaire de son responsable le Dr Kerrou, lors de notre AG du 25 mars), l'intégration des chirurgiens-dentistes les seuls oubliés de la loi CMU, les deux 1/2 journées d'activités d'intérêt général, entre autre...

Le SNPAC entame aujourd'hui la 3ème et dernière étape que ses fondateurs s'étaient fixés. Après la création, puis la structuration vient la stabilisation. Après avoir obtenu la plénitude d'exercice, le SNPAC doit maintenant aborder sa mutation profonde qui est de reconnaître les PAC et les stabiliser en tant que spécialistes.

Cette mutation comprendra la création de trois sections au sein du SNPAC :

1. Les contractuels : nécessité de faire disparaître tous les statuts précaires (PAC et associés non-PAC) à l'hôpital.

2) Les PH : ce sont les anciens contractuels (les anciens PAC et les anciens associés non-PAC) qui ont réussi le concours PH.

3. Les libéraux : ce sont les anciens contractuels (les anciens PAC et les anciens associés non-PAC) qui ont obtenu la qualification et qui se sont installés en ville en tant que spécialistes.

Cette transformation profonde du SNPAC nécessitera sûrement la rédaction d'une nouvelle charte.

A propos de notre charte, le SNPAC a constaté que son contenu avait été copié par d'autres organisations à diplôme hors UE. Le SNPAC est profondément choqué par cette attitude d'autant plus que ces mêmes organisations ont demandé à la tutelle le report de la signature du décret statutaire des PAC (l'engagement a été signé en décembre 1999 par Mesdames Aubry et Gillot).

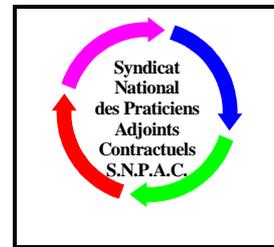
Ces organisations prétendent défendre les statuts précaires des médecins diplômés hors U.E., mais n'ont eu, ni le courage, ni l'intelligence de montrer leur solidarité au SNPAC durant ses négociations avec la tutelle en décembre dernier, bien au contraire. Enfin, ces organisations ne proposent rien concernant les praticiens associés non PAC qu'ils prétendent défendre.

Pour terminer, je demande à notre nouveau Président et à notre nouveau Conseil d'administration qui seront élus démocratiquement lors de notre AG du 25 mars 2000, de donner une nouvelle chance à ces organisations et d'entamer avec eux des réunions de réflexion pour que tous les praticiens diplômés hors UE soient reconnus, et intégrés dans la vie médicale française.

Dr Hani-Jean TAWIL, Président du SNPAC



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

Le sommeil des injustes...

FlashPAC n°9 / mars 2000

Le sommeil des injustes

J'avais, ici-même, attiré l'attention de tous mes frères, anciens PAC, PAC et futurs-PAC, sur les méfaits du relâchement qui fait suite à l'autosatisfaction. C'était en septembre dernier! Ce n'était guère de la voyance mais un enseignement tiré de ma longue carrière « d'individu juridiquement précaire ». Il est, en effet, facile de mesurer, par un simple regard derrière soi, toute la fragilité de notre situation passée. Et nous le savons tous, nous médecins, combien les antécédents pèsent lourd sur le pronostic (l'avenir en d'autres termes). A moins d'un miracle, un être immunodéprimé le demeure toute sa vie et reste ainsi à la merci de la moindre particule pathogène. Le récent arrêté (JO du 5/2/00) nous rappelle hélas à quel point la situation du médecin à diplôme étranger demeure précaire. Sans la vigilance du SNPAC, le crime aurait été parfait (l'effet de la mesure étant retardé et sensible uniquement en fin mars). Grâce à cette vigilance, nous avons pu dès les premiers jours alerter l'opinion publique du caractère raciste de cette mesure (au delà de la perte pécuniaire) mais aussi responsabiliser les pouvoirs publics d'une éventuelle rupture de la continuité des soins en

menaçant d'une grève fort légitime. Le travail du SNPAC a payé et nombreux sont les syndicats qui nous ont soutenu (merci!) et aidé à faire reculer les « irresponsables » de cet arrêté.

Nous sommes fiers et heureux de ce dénouement. Il nous reste néanmoins quelques regrets. Certains de nos compagnons se sont égarés sur la route. Ceux-là que l'on croyait de notre famille! Pendant que le SNPAC se battait corps et âme pour la cause des « associés », qu'ils soient PAC ou non, ceux-là demandaient l'abrogation du statut de PAC. Cette trahison témoigne du caractère génétique de leur imbécillité et d'une ignorance totale de la genèse de loi en France. Ils se sont trompés d'ennemi! Ou peut-être dormaient-ils? Dommage! Car il est plus facile aujourd'hui de se battre, unis, pour que chacun d'entre-nous puisse avoir une place dans le système sanitaire de demain, que de se disloquer et tenter, vainement, d'exister au détriment des siens. Au SNPAC, s'il doit nous rester une seule raison de satisfaction, c'est que nous n'avons jamais abandonné les nôtres sur le chemin. C'est notre dignité et notre fierté.

Ali Mofredj. Délégué régional Picardie.

La qualification de la spécialité

Paris, avril/mai/juin 2000 (Gazette n°11)

Cher(es) ami(es),

Je voudrais vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée lors de notre assemblée du 25 mars dernier en me reconduisant dans mes fonctions.

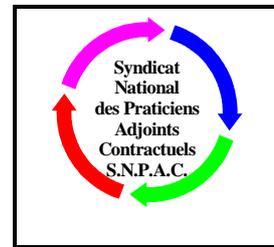
Un nouvel élan a été soufflé ce jour-là au SNPAC avec la création de trois sections : contractuels, PH et libéraux. Leurs trois responsables ont déjà proposé leur rapport et ce dernier a été validé au dernier conseil d'administration (début juin). Ils ont également

déposé de nouvelles propositions et de nouvelles revendications et ces dernières feront l'objet d'une nouvelle charte qui sera validée lors de notre 4ème forum, le samedi 7 octobre 2000 — n'hésitez pas à demander une copie de cette charte à votre délégué régional et envoyez-nous vos suggestions—.

Avec la création de ces trois sections, le SNPAC aborde un virage important dans son histoire. Mais, il s'agit de muter de façon lucide. Et pour faire aboutir ses revendications, le SNPAC se doit d'être très bien structuré tant



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

au niveau national qu'au niveau régional. D'où mon appel à tous et particulièrement aux délégués régionaux, afin qu'ils organisent des assemblées régionales (voir le guide de D.R. signé par notre D.G., le Dr Amhis Jamil) et contactent la tutelle régionale ainsi que les médias régionaux, car les décisions de création de postes PAC, de transformation des postes PAC en PH et de nomination de PH... sont régionales.

Le SNPAC a avancé le dossier « PAC » sur le plan national (loi CMU, concours PH...) mais maintenant c'est au SNPAC de savoir concrétiser ses acquis sur le plan local et régional.

Quant aux actions en cours, plusieurs amendements ont été déposés par le SNPAC auprès des députés et des sénateurs dans le cadre du projet de loi sur la modernisation de la santé. Ils concernent entre autres les thèmes suivants : la qualification (qui est le thème de notre 4ème forum d'octobre prochain), les chirurgiens-dentistes, l'obtention d'un poste pour chaque PAC reçu etc... Le SNPAC demande à chacun de prendre contact avec son député et son sénateur afin de les sensibiliser sur ces amendements.

D'autre part, je voulais vous rappeler que le SNPAC, depuis sa création, a tout fait et s'est donné tous les moyens pour que la voie « PAC » soit une voie de compétence. Mais comme vous le savez, de nombreuses voix se sont élevées pour demander sa suppression pure et simple ; aujourd'hui cependant ces mêmes voix réclament l'ouverture systématique des épreuves PAC et sans condition préalable. Ainsi donc, le titre « PAC » est devenu incontournable dans le dossier de l'intégration totale et définitive des praticiens à diplôme

hors union européenne et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Je souhaite cependant attirer votre attention sur le fait que le statut « PAC » est limité dans le temps car en 2002, il n'y aura plus d'épreuves.

Nous avons donc encore du travail devant nous avant d'être TOUS définitivement intégrés.

D'autant que nous avons constaté que les nouvelles conditions pour les épreuves PAC 2000 excluaient un nombre important de praticiens pour se présenter aux épreuves. Après négociations avec la tutelle, le SNPAC a obtenu quelques petites ouvertures. Mais il reste cependant le blocage de la « nationalité du diplôme de spécialiste » qui est en contradiction avec l'esprit de la loi CMU. Le SNPAC a demandé aux parlementaires et à la tutelle d'appliquer sans tarder la loi CMU qui est basée sur l'intégration juste des praticiens hors union européenne. Mais c'est à chacun d'entre nous de s'investir pour faire aboutir cette demande et la rendre juste.

Un autre exemple d'injustice est le problème de la transfusion sanguine concernant les PAC et les associés non PAC. Cette injustice se traduit par la rupture de contrat sans garantir l'avenir des personnes qui ont rendu des services depuis plusieurs années. Aussi, le SNPAC se doit de réagir et de faire avancer ce dossier.

Je vous invite donc à profiter au maximum des vacances d'été qui approchent pour vous ressourcer afin qu'à la rentrée, nous nous remettions tous au travail dans les meilleures conditions.

Bonnes vacances à tous !

Dr Hani-Jean TAWIL, Le Président

Les angoisses, la déception, l'amertume...

FlashPAC n°10 / avril - mai 2000

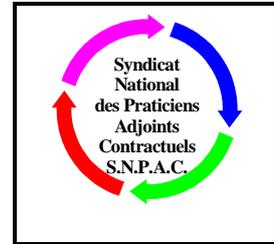
EDITORIAL

Les angoisses, la déception, l'amertume, et parfois la colère ont jalonné l'histoire des MADE en général et des PAC en particulier.

Un pas en avant et 2 pas en arrière ont été la devise des tutelles en ce qui nous concerne.



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

On continue à creuser l'écart entre PAC et PH, non qualification presque systématique dans certaines disciplines (pour les garder à l'hôpital)... Des mesures ambivalentes et complètement paradoxales. On gère au coup par coup pour nous contrer etc....

Concernant le décret du 23 Mars 2000 qui a changé les règles d'accès au "concours PAC", le ministère et la DH ont "monté" les organisations syndicales de MADE et beaucoup sont "tombés dans le piège" de la division. Pourtant ce n'est pas la première fois que le stratagème est utilisé.

Le malheur, c'est qu'il continue à marcher.

Retenons les leçons du passé.

Dr Amaria

Disparition des statuts précaires (PAC, associé...)

PARIS / Juillet, août, septembre 2000 (Gazette n° 12)

Cher(es) ami(es),

Tout d'abord, bonne rentrée à tous !

Le Bureau National du SNPAC a préparé, durant l'été, la rentrée de septembre. Cette rentrée devra commencer par des réunions avec la tutelle et les syndicats, mais également par le lancement d'une série d'actions qui s'étaleront jusqu'à la fin de l'année.

Plusieurs revendications du SNPAC n'ont pas encore trouvé une réponse claire et favorable ; parmi elles, la qualification de la spécialité qui permettra la reconnaissance totale et permanente des praticiens adjoints et associés. Cette qualification renforcera l'intégration de ces praticiens dans l'hôpital public (PH provisoire, la nomination en tant que PH).

Le SNPAC attend aussi la concrétisation écrite, par un texte officiel, de sa demande concernant les modalités de transformation de poste PAC en poste PH avec le budget alloué par le ministère.

Le SNPAC est également impatient de voir le texte officiel publié, concernant la représentation des PAC aux CME. Certes, le décret statutaire des PAC a été publié au J.O. début août (avec un retard d'un an depuis la loi C.M.U.) ; certes, le SNPAC se réjouit et se félicite des avancées notables qui ont été obtenues, et ceci, sans la participation d'autres organisations, mais reste encore à obtenir la prime annuelle de l'exercice exclusive à l'hôpital public, les deux ½ journées d'intérêt général et la rémunération des PAC qui s'éloigne encore une fois de celle de PH.

D'autre part, nous constatons que l'accès au PAC a été limité pour les praticiens associés, et

ce, par des mesures prises par la tutelle sans la concertation du SNPAC ! Nous réitérons donc, une fois de plus, notre demande au gouvernement de respecter l'esprit de la loi CMU, et d'intégrer tous les spécialistes étrangers qui ont rendu d'énormes services à l'hôpital public, sans oublier les chirurgiens dentistes, ni les praticiens travaillant dans les établissements de transfusion sanguine en France.

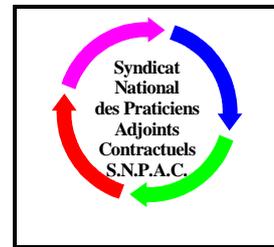
Le SNPAC prône, depuis toujours, l'intégration rapide et définitive des praticiens à diplôme hors Union Européenne (PADHUE) dans le corps médical français. Le SNPAC se réjouit de la publication officielle, de 5 listes pour les médecins et 2 listes pour les pharmaciens, des autorisations d'exercice de la profession en France.

Cependant, le SNPAC est farouchement opposé à ce que le statut « associé ou contractuel » perdure en France. Aussi, il réitère sa demande à la tutelle de supprimer le statut « associé » et de le remplacer par un statut respectueux, stable et basé sur la COMPETENCE, et ceci à partir de 2002. En attendant cette date, le SNPAC continuera de poursuivre sa stratégie et sa politique de propositions, de négociateur et enfin d'informateur pour que les collègues soient intégrés par les deux voies restantes jusqu'au début 2002 : la voie PAC et la voie CSCT.

Cette stratégie du SNPAC, pour l'année en cours, a été décidée et votée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} juin dernier, et il revient au Bureau National d'appliquer ces décisions. Il est inutile de convoquer tous les jours le CA pour décider de



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

la politique à suivre (sauf urgence bien sûr). J'ai dû mal à tolérer que l'on dise que le bureau du SNPAC dort pendant les vacances d'été, car tous les membres du Bureau sans exception, ont fait et font un travail énorme pour l'intérêt de tous pendant que tous les collègues préparent leur dossier de la qualification ou de PH !!! L'aboutissement de nos revendications nécessite une préparation sérieuse avant, pendant et après les réunions avec la tutelle. Ce n'est pas par hasard que le SNPAC obtient des résultats. Les actions du SNPAC sont modulées selon l'avancement des dossiers par les négociations, la communication et enfin la grève qu'il faut utiliser en harmonie avec notre stratégie. Le SNPAC tire sa force dans l'unité et c'est ainsi qu'il fait aboutir ses revendications. Les critiques ne sont utiles que lorsqu'elles sont constructives.

Mettons-nous donc au travail pendant que d'autres dorment pour bien réfléchir, analyser et surtout proposer pour l'intérêt de tous. Tout le monde au sein du SNPAC devra continuer de répondre aux inquiétudes des collègues même si 60% des appels téléphoniques et des e-mails envoyés au SNPAC émanent de la part de collègues non adhérents au SNPAC.

Enfin, je vous donne rendez-vous au 4^{ème} forum du SNPAC qui aura lieu le samedi 7 octobre 2000 à Paris et à sa table ronde en présence des personnalités représentant la tutelle, le parlement, les Ordres des médecins et des pharmaciens et les syndicats (INPH...). Lors de ce forum une nouvelle charte du SNPAC sera validée en remplacement de l'ancienne charte, car 95% de son contenu a été obtenu durant les années 97/98 et 99. Alors venez nombreux et dialoguons !

Dr Hani-Jean TAWIL, Président du SNPAC

Intégration des chirurgiens dentistes

PARIS / Octobre, novembre, décembre 2000 (Gazette n° 13)

Cher(es) Ami(es),

Je vous adresse au nom du SNPAC mes meilleurs vœux pour la nouvelle année 2001 à vous et à votre famille. En ce qui concerne le syndicat, je souhaite que cette nouvelle année concrétise ses principaux objectifs.

Comme vous le savez, Le SNPAC a entamé depuis la rentrée de septembre une série d'actions qui sera prolongée durant l'année 2001.

Notre journée de mobilisation du 4 octobre devant les DRASS, ainsi que notre forum du 7 octobre ont été un succès tant sur le plan médiatique que sur le plan de la participation avec un appui solennel, soulignons-le, de nos amis de l'INPH.

Ceci nous a permis d'obtenir plusieurs revendications, entre autres : la possibilité aux PAC d'occuper un poste de PH provisoire sans la qualification ordinale, ainsi qu'un texte officiel concernant l'application du décret de

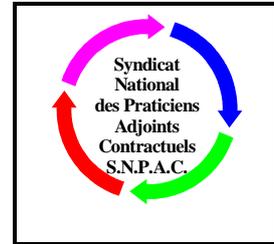
PAC paru durant l'été (l'ancienneté et les rémunérations). En outre, deux amendements proposés par le SNPAC font partie intégrante du texte de projet de loi sur la modernisation sociale qui sera voté au Parlement en janvier prochain (le SNPAC manifesterà ce jour devant l'assemblée) ; le premier amendement concerne la qualification de la spécialité pour les praticiens à diplôme hors union européenne (PAC et non PAC), le deuxième amendement est l'intégration des chirurgiens-dentistes.

Cependant, le SNPAC souhaite améliorer ce texte de projet de loi en ajoutant la possibilité aux praticiens spécialistes à l'étranger et aux diplômés du nouveau régime DIS de pouvoir se présenter aux épreuves PAC avant l'an 2002 (voir notre communiqué de presse).

Même si le SNPAC constate que ses idées justes trouvent régulièrement une traduction officielle, il regrette qu'un retard colossal se soit accumulé concernant : la représentation des PAC à la CME (qui devrait concerner tous les PAC avec ou sans poste PAC) et la



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

parution d'un texte officiel concernant les modalités détaillées de la transformation des postes PAC en postes PH selon le protocole de mars 2000.

Le SNPAC s'inquiète de voir que ces difficultés administratives et financières liées à ce retard peuvent ralentir l'intégration définitive des PAC.

Les membres du bureau et du conseil d'administration du SNPAC ont préparé plusieurs rapports internes pour argumenter notre charte de 2000/2001/2002.

Ce chantier interne du SNPAC concernera aussi la poursuite de la régionalisation syndicale proposée par notre secrétariat et surtout la participation très active de nos

membres à la préparation du nouveau statut de 2002 qui sera appliqué aux médecins, pharmaciens et dentistes à diplôme hors Union Européenne (PADHUE).

Faut-il vous rappeler que la force du SNPAC passe, avant tout, par la proposition d'idées basées sur la compétence, la justice et l'équité ?

Je vous renouvelle tous mes meilleurs vœux et pour terminer, je vous donne rendez-vous le samedi 17 mars 2001, date de notre assemblée générale. Je compte sur votre présence.

Bien à vous,

Dr Hani-Jean TAWIL, Président du SNPAC

Message du Président / février 2001 Voici quelques informations :

1/ Invitation de l'Amicale des Médecins d'origine Maghrébine de France (AMOMF) : 1er salon Franco-Maghrébin Médical et culturel au Palais de congrès de Marseille - Samedi 10 et dimanche 11 février 2001. Le SNPAC interviendra dans le salon pour défendre tous les praticiens à diplôme hors Union Européenne en France.

2/ Une information provenant du ministère. L'arrêté précisant la dérogation pour les psychiatres à diplôme étranger pour se présenter aux épreuves de PAC est parti pour publication au J. Officiel. Je compte sur vous pour relayer cette information aux médecins concernés. Le SNPAC se félicite de cette avancée et réitère sa demande à la tutelle pour que cette disposition soit appliquée à toutes les disciplines .

3/ Nomination de Mr Kouchner, Ministre de la Santé (mardi 6 février 2001). Voir lettre ci-dessous.

4/ Les résultats de concours PH 2000 seront publiés au J.O. début mars.

5/ L'Assemblée Générale du SNPAC, samedi 17 mars 2001 à Paris... Le SNPAC va renforcer sa politique de régionalisation de ses structures.

Informations concernant le projet de loi sur la modernisation sociale adopté en 1ère lecture à l'Assemblée Nationale le 11 janvier dernier ; le Sénat discutera ce projet, en 1ère lecture les 4 et 5 avril prochain.

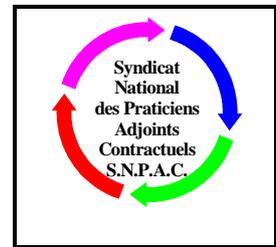
Prenez date et venez nombreux ...

Bien à vous,

Dr HJ Tawil



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

voici la lettre adressée à Mr Kouchner

Paris, 7 février 2001

Monsieur Bernard KOUCHNER
Ministre de la Santé

Monsieur Le Ministre,

Au nom de tous les Praticiens Adjointes Contractuels (PAC) et les praticiens associés non-PAC ainsi qu'au nom du Bureau du SNPAC et en mon nom personnel, je vous présente nos félicitations les plus chaleureuses pour votre retour à la tête du Ministère de la Santé.

L'adoption, grâce à votre ténacité, le 30 juin 1999 par l'Assemblée Nationale de la loi sur la CMU (plénitude d'exercice de la médecine ou de la pharmacie) et le décret n°99-517 du 25 juin 1999 (possibilité pour les PAC du passage du concours de PH de type 2) ont été des avancées notables en vue de notre intégration dans le corps médical. Mais la question urgente et fondamentale de la qualification de la spécialité des praticiens à diplôme hors Union Européenne, qu'ils soient PAC ou non-PAC (entre autres...) reste le point d'ombre et bloquant de ce mouvement de reconnaissance.

Nous espérons vivement pouvoir vous rencontrer le plus tôt possible afin de travailler ensemble et, enfin, intégrer définitivement, dans la dignité, tous les praticiens concernés dans le corps médical français.

Veillez accepter Monsieur Le Ministre, nos sincères félicitations et nos souhaits de réussite dans votre nouvelle fonction.

Dr Hani-Jean TAWIL, Président du SNPAC

La régionalisation du SNPAC

PARIS / Janvier, février, mars 2001 (Gazette n° 14)

Cher(es) Ami(es),

Vous venez d'élire une nouvelle équipe pour faire aboutir nos revendications. Je lui souhaite une belle réussite et beaucoup de courage et de détermination pour mener à bien nos objectifs. Je ne voudrais cependant pas manquer de rendre un grand hommage aux membres sortants qui se sont investis et qui ont fait avancer les dossiers.

Pour ma part, je remercie tous les adhérents de la confiance qu'il me témoigne en me plaçant à nouveau à la tête du SNPAC.

La force du SNPAC, c'est avant tout, sa solide structure et puis sa connaissance approfondie de tous les dossiers ; en tous les cas, c'est ce qui a été constaté lors de notre AG du 17 mars 2001.

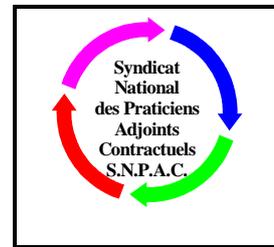
Sur le plan interne, on peut dégager trois axes pour faire évoluer le SNPAC :

1- La régionalisation qui est en marche ; un excellent travail sur ce sujet a été présenté par le Dr Jacques Sunda à notre AG. Je réitère mon affirmation de l'année dernière : « *le SNPAC a fait avancer plusieurs dossiers sur le plan national mais c'est aux régions maintenant de concrétiser ces acquis nationaux sur le plan local* ».

2- PAC à vie ?!? Là aussi, un travail remarquable a été effectué par le Dr Oudjhani (il sera publié dans la prochaine gazette) ; il nous incite à faire évoluer le statut PAC dans le but de le faire disparaître dans les meilleures conditions. Cependant, avant cela, il reste encore beaucoup de points à régler, entre



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

autres, intégrer les PADHUE dans les instances locales CME, CA, ARH...

3- L'avenir du SNPAC ! La défense catégorielle des intérêts des PADHUE commence à porter ses fruits, et on voit apparaître une nouvelle catégorie : « anciens contractuels » (PH, libéraux). Aussi, doit-on se demander si notre avenir passe par notre destruction ou par la conservation de ce réseau efficace qu'est le SNPAC ? Je demande à chacun d'entre vous de nous communiquer vos réflexions (fiche de sondage, e-mail...) afin de nous positionner sur ce sujet.

Il est primordial pour le SNPAC de commencer à préparer des dossiers, comme l'a suggéré notre Président d'honneur, le Dr Amhis, concernant la santé publique, le temps de travail, la relation entre les médias et l'hôpital.

Sur le plan externe, le SNPAC s'est engagé pour cette année vers trois pôles d'action :

1. L'intégration des PADHUE non-PAC, et en particulier les spécialistes étrangers qui doivent se présenter aux dernières épreuves de PAC, sans oublier nos amis les dentistes ainsi que les collègues de la transfusion sanguine.

2. Cette année 2001 est l'année de la qualification de la spécialité. Les règles de cette qualification doivent être justes, transparentes et applicables à tous.

3. Enfin, l'intégration des PADHUE est amorcée par la nomination de la première promotion de PH d'origine PAC. Un texte officiel concernant les modalités de transformation de postes PAC en postes PH, confirmera cette volonté d'intégration annoncée par la tutelle.

Afin de faire avancer ces dossiers, le SNPAC demande une rencontre urgente à Mr B. Kouchner, Ministre délégué à la santé, qui, grâce à sa détermination et à sa ténacité, a su concrétiser sur le terrain la volonté affichée par Mme Veil en 1995 de régulariser les PADHUE en France.

Cher(es) collègues, le travail est encore colossal. Restons unis pour le mener à bien. Bon courage et au travail

Bien à vous,

Dr Hani-Jean TAWIL

Mr B. KOUCHNER reçoit le SNPAC

PARIS / avril, mai, juin 2001 (Gazette n° 15)

Cher(es) ami(es) :

Comme vous le savez, le préavis de grèves des gardes de juillet et août a été suspendu, et pas annulé, fin juin. Le SNPAC est satisfait mais vigilant en même temps ; satisfait car l'ensemble de nos revendications ont trouvé un écho favorable de la part de Mr Kouchner lors de notre rencontre avec le Ministre le 30 mai dernier, et vigilant afin de constater la concrétisation sur le terrain de nos demandes légitimes.

Le SNPAC a observé et se félicite de l'attitude de Mr le Ministre, Mr Kouchner, qui s'inscrit dans la continuité de l'intégration des PADHUE en France. Ceci a permis d'obtenir ces avancées notables. Mais aussi, le SNPAC est fier de constater la forte mobilisation de ses

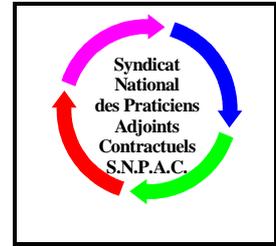
adhérents et de ses sympathisants qui a contribué d'avance à obtenir le maximum de revendications en peu de temps.

Cette forte mobilisation nécessite une structure fiable et une information efficace. Le SNPAC, depuis sa création, a mis et continue à développer tous les moyens pour perfectionner cette fiabilité et cette efficacité. L'information coûte très cher en financement et en temps humain. Pour prendre une bonne décision, il faut une bonne information.

Le SNPAC continue à être généreux concernant l'information (gazette, forum, site internet, info web, flashPAC et bien sûr nos délégués dans toute la France). Mais, je constate avec tristesse qu'environ 70 % des e-mail envoyés, des coups de fils donnés et de courriers adressés au SNPAC, proviennent



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

des collègues non adhérents au syndicat et en plus se sont les plus exigeants car ils sont en manque d'informations !!! Je n'arrive pas à comprendre, comment on peut être aussi virulent dans nos propos et en même temps on refuse de participer au développement de ce réseau qui est le SNPAC ?!!

Pour information, tous les responsables du SNPAC sont des bénévoles. Ils sacrifient leur vie familiale et professionnelle pour apporter le maximum d'information et pour faire aboutir nos revendications. C'est eux avec l'ensemble des adhérents qui ont décidé, en mars 2000, de prendre en charge tous les dossiers des praticiens à diplôme hors Union Européenne (PADHUE) en France et non seulement le dossier PAC. Et depuis cette date, la lettre A du SNPAC est composée de trois catégories de praticiens (médecins, pharmaciens et dentistes) qui sont : les Associés (FFI, attachés et assistants non-PAC), Adjointes (les PAC avec ou sans poste PAC) et enfin les Anciens contractuels (les PH, les libéraux).

Cette multiplicité catégorielle du SNPAC s'explique par les ouvertures observées depuis 5 ans dans l'intégration des PADHUE en France. J'ai constaté, ce nouveau fait agréable, durant mes déplacements pour les journées des zones 3 et 4 à Nancy en mai et à Marseille en juin dernier. Je profite, au passage, pour

remercier les organisateurs qui ont attribué à la réussite de ces journées et je félicite les deux coordinateurs élus, les Drs. Georges DARABU et Slim BRAMLI pour cette nouvelle tâche. Mais je ne peux pas m'empêcher de signaler mon incompréhension totale et ma colère remontante quand j'attends dire : « je ne suis plus concerné par VOS problèmes car je suis maintenant praticien hospitalier ou je suis installé en ville !!! ».

Pour faire taire ces quelques collègues, je les invite à notre 5^{ème} Forum, le samedi 13 octobre prochain pour les notifier et faire le point avec eux des avancées constatées (accès au PAC, dentistes, qualification, PH...) et l'énorme travail en attente pour intégrer l'ensemble des PADHUE.

Lors de ce forum, un débat sera instauré avec nos personnalités invitées (de la tutelle, des Ordres, des parlementaires et des syndicalistes) et à leur tête Mr Kouchner qui a accepté notre invitation.

Enfin, ce 5^{ème} Forum sera l'occasion de fêter le 5^{ème} anniversaire de la fondation de notre syndicat autour d'un dîner amical avec nos proches.

Bien à vous et bonnes vacances d'été.

Dr Hani-Jean TAWIL, Président du SNPAC

Paris, le 10 août 2001

Message urgent !!!

Je viens de faire le point avec notre trésorier, le Dr Daoudi, et nous avons constaté que seulement 30% des adhérents ont payé leur cotisation pour l'année 2001 !!!

Le SNPAC ne peut pas continuer à vous informer et à défendre ses revendications s'il n'y a pas une participation de nous tous.

J'appelle donc chaque adhérent à régler rapidement sa cotisation (les anciens, les PAC et les associés non-PAC) et à nous envoyer son chèque ainsi que sa fiche d'inscription (pour obtenir une copie, cliquer ici... www.snpac.fr).

Pour les non-adhérents, le SNPAC continue à mettre à leur disposition gratuitement le site, flashinfo... mais il est souhaitable qu'ils participent d'avance au développement de notre site en envoyant leur fiche d'adhésion à l'adresse du SNPAC, 17 rue de la Bluterie, 94370 Sucy en Brie.

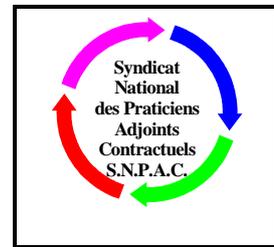
J'espère que ce message sera attendu.

Bien à vous,

Dr H.J. Tawil, Président du SNPAC



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

Le SNPAC a 5 ans

PARIS / juillet, août, septembre 2001 (Gazette n° 16)

Cher(es) Ami(es),

Comme vous le savez, début octobre, le Snpac se réunit à Paris, à l'occasion de son 5ème Forum (sous le parrainage de Mr le Ministre Bernard Kouchner). Le Snpac fêtera, alors, sa 5ème année d'existence. Déjà 5 ans ! Et quel parcours, si on prend le temps de récapituler depuis le tout début, il y a trente ans, en 1972, lorsque la loi française cite les Padhue à travers « la commission 72 » pour réguler les autorisations de l'exercice médicale. Nous ne sommes qu'un maillon de la chaîne mais nous pouvons, sans prétention, être très fier d'avoir contribué activement à cette évolution spectaculaire dans la vie professionnelle des praticiens étrangers.

En effet, on ne peut que constater que c'est du jamais vu. En sept ans de législation, trois lois successives ont été légiférées pour qu'enfin l'intégration des Padhue soit réelle en France ; à savoir,

~ la loi Veil de 1995 qui a tracé le chemin ;
~ la loi Cmu de 1999 qui a confirmé la reconnaissance officielle des Padhue, et enfin,
~ la loi sur la modernisation sociale de 2001 qui a affirmé leurs compétences comme spécialistes.

C'est dire la motivation de tous les intervenants successifs de régler ce lourd problème. Mais ce n'est pas fini car « le parcours de l'intégration des Padhue en France est encore long »... Long de concertations, négociations et concrétisations...

A ce sujet, nous attendons avec impatience la publication officielle de 7 textes promis par la tutelle au Snpac, avant l'été, dont voici le détail ci-dessous :

1. L'arrêté qui permet à tous les Padhue spécialistes de concourir aux épreuves Pac dans leur spécialité. Cette revendication du Snpac a été accordée par Mr le Ministre B.Kouchner, fin mai dernier et a été confirmé par le conseil d'Etat en juillet dernier.

2. L'arrêté concernant la création de la commission de recours de 10 ans pour obtenir l'autorisation d'exercer la profession.

3. Le décret qui permet aux Pac d'être représenté aux CME. Ce texte était promis pour septembre 2000 ?!!

4. La circulaire concernant la prime multi-site pour les Pac.

5. L'arrêté qui fixera les modalités de transformations des postes Pac en postes PH selon les directives du protocole du 13 mars 2000. Le Snpac constate, avec regret, que chaque établissement décide selon son intérêt de l'avenir de ces postes Pac, et certains directeurs n'hésitent pas à les transformer en postes d'assistant ou en vacations ?!!

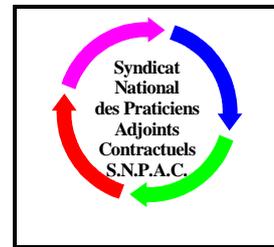
6. Le décret sur la qualification de la spécialité avec la nouvelle procédure qui débutera en 2002.

7. Enfin, le texte qui fixera le contenu du nouveau statut des Padhue (médecins, pharmaciens et dentistes) qui devra être applicable à partir de 2002. Là aussi, le Snpac a fourni un document de travail depuis maintenant plusieurs mois.

Le Snpac, réitère sa demande à la tutelle de prendre en considération les padhue en France ; car ils sont un élément incontournable dans le bon fonctionnement de la santé. Un survol rapide des dossiers actuellement chauds confirme qu'ils jouent ou joueront un rôle important dans l'équilibre du corps sanitaire français ; à titre d'exemple, les urgences et le déficit permanent des effectifs, la réduction du temps de travail (RTT) et le besoin urgent du personnel médical compétent, enfin, la démographie médicale en France. A ce sujet, le Snpac réitère sa demande d'augmenter le numerus clausus pour arriver à 8000 candidats par an. A ce jour, aucun rapport officiel en France n'a été publié concernant les Padhue et la démographie médicale. Même le dernier rapport ministériel de juin dernier a oublié la présence des Padhue et leur rôle primordial



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

dans la démographie médicale, ce qui est regrettable.

Pour terminer, le repos de sécurité, après une garde à l'hôpital, est effectif et applicable à tous les praticiens de l'hôpital public. Le Snpac répète qu'« à travail égal, salaire égal » et il ne peut comprendre comment, en France, on peut accepter de rémunérer les gardes des associés à 70 % de celles des autres ?? !

Le Snpac donne donc rendez-vous à la tutelle le 13 octobre prochain (lors de notre forum) pour nous répondre et nous apporter les éclaircissements tant attendus.

Bien à vous,

Dr Hani-Jean TAWIL, Président du SNPAC

La RTT et la démographie des PADHUE

Paris, octobre, novembre, décembre 2001 (Gazette n° 17)

Cher(es) Ami(es),

Comme vous le savez, le SNPAC s'est réuni pour son 5e forum le 13 octobre dernier. Je remercie à cette occasion tous les invités de leur présence à ce rassemblement. Les débats confirment que la motivation des participants est encore très forte et ceci doit donc nous encourager à poursuivre notre travail.

J'aimerais attirer l'attention de chacun sur la stratégie du SNPAC qui est basée sur trois axes bien clairs et qui ont chacun leur importance :

Le premier axe est de faire savoir, par tous les moyens, que les PADHUE ont un rôle primordial à jouer dans l'équilibre sanitaire français. Le SNPAC refuse catégoriquement de polémiquer avec des groupuscules qui, soit disant, défendent les PADHUE. Il se réserve le droit de déposer une plainte pour diffamation dans le cas échéant.

Le deuxième axe est de participer très activement à l'évolution de la santé en France et, à ce titre, le SNPAC est fier de participer à l'élaboration du texte sur la réduction du temps de travail et souhaite faire part à la tutelle de sa satisfaction concernant les avancées notables relatives à la RTT signée récemment. Ce texte, qui concerne les PH, les PAC et les assistants y compris les associés, améliorera significativement les conditions de travail et les qualités des soins. Le SNPAC a donné également son avis concernant la démographie médicale, en s'associant à la table ronde lors du colloque de l'INPH. Le SNPAC est satisfait parce qu'enfin un rapport (le 7ème en la

matière) rédigé par l'ordre des médecins et le CREDES prend en considération les PADHUE à leur juste valeur.

Enfin, le troisième axe d'action du SNPAC est catégoriel. Malgré les avancées obtenues par le SNPAC depuis maintenant 5 ans, il reste quelques lacunes injustifiées pour que l'intégration des praticiens à diplôme hors Union Européenne (PADHUE) soit définitive, permanente et totale.

En premier lieu, l'indemnisation des gardes des praticiens associés reste toujours inférieure à 15 % de celle des autres praticiens et ceci pour le même travail.

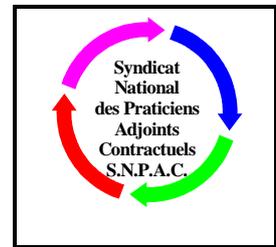
En second lieu, les PAC ne sont pas encore reconnus comme des praticiens à part entière !!! Leur rémunération est stoppée à 60 % de celle des praticiens hospitaliers ; ils n'ont pas la prime du service public exclusif allouée aux PH et ils n'ont pas non plus la prime d'engagement allouée récemment aux assistants. Et pourtant les PAC, par définition, sont engagés à travailler à l'hôpital public et à plein temps.

Enfin, et *en dernier lieu*, les règles et les modalités de l'intégration des PADHUE (médecins, pharmaciens et dentistes) ne sont encore ni claires, ni écrites, ni justes, et en particulier, la qualification de la spécialité, la transformation des postes PAC en postes PH et surtout l'avenir après 2002 ?

Le SNPAC appelle tous ses membres à adhérer à cette stratégie qui a prouvé son



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

efficacité tout au long de ces années difficiles.
Je termine enfin en vous souhaitant de bonnes

fêtes de fin d'année. Joyeux Noël et bonne
année 2002.

Dr Hani-Jean TAWIL, Président du SNPAC

Qui va réparer les préjudices des PADHUE ?

Paris, janvier, février, mars 2002 (Gazette n° 18)

Cher(es) Ami(es),

C'est l'heure du bilan après 3 années à la tête du SNPAC. Je souhaite vous dire tout simplement que je suis satisfait que le SNPAC ait pu banaliser l'autorisation de l'exercice de la profession médicale, ait permis aux PADHUE d'accéder au statut de PH et, qu'enfin, le SNPAC ait lancé la procédure pour harmoniser la qualification de la spécialité en France.

Cependant, j'ai un seul regret, c'est que le SNPAC n'ait pas pu changer les esprits de certains pour que l'intégration des PADHUE soit REELLE ! En particulier, les esprits de certains directeurs d'établissement et d'Agences régionales d'hospitalisation, de certains chefs de service, de certains membres du jury pour le concours de PAC, PH et même pour la qualification ?!! Les PAC restent pour eux des praticiens de seconde catégorie !!!

La tutelle, en la personne de Mr Bernard KOUCHNER, a bien compris le rôle primordial des PADHUE dans l'équilibre sanitaire français, en attendant les effets positifs de l'augmentation récente du numerus clausus. Mais, pour faire tourner les hôpitaux, on continue à faire travailler plus les praticiens en les payant moins ! Ceci de deux façons, la première pour rembourser soit disant le prix de la formation comme les internes et la seconde est de faire perdurer les statuts précaires.

Mais l'avenir du SNPAC dans tout ça ? Je pense que le SNPAC devra répondre à trois questions :

- * Qui devra indemniser les PADHUE des préjudices morales, familiales et financiers subis pendant plusieurs années dans des statuts précaires ?
- * Quand précisément, le dernier PADHUE sera intégré réellement dans le corps sanitaire en France ?
- * Comment faire évoluer les quelques esprits pour qu'ils acceptent les PADHUE à leur côté ?

Le SNPAC devra poursuivre sa mission depuis sa fondation car il est la mémoire du passé, le gardien des acquis et le garant de l'avenir.

Enfin, je passe le flambeau à Serdar Dalkilic, qui est un des hommes actifs de notre syndicat. Le site internet, les améliorations du statut PAC, y compris les salaires et la sponsorship... c'est lui.

Serdar, je te souhaite bonne chance et je resterai à tes côtés.

Merci à vous tous, et surtout à tous les responsables du SNPAC, qui m'ont supporté pendant ces trois longues années présidentielles.

Dr Hani-Jean TAWIL



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

Le SNPAC a un nouveau Président

Paris, avril, mai, juin 2002 (Gazette n° 19)

Cher(es) ami(e)s,

Je vous remercie de m'avoir confié la présidence du SNPAC. J'ai la difficile tâche de succéder à mes prédécesseurs, les docteurs AMHIS et TAWIL qui, tous deux, ont beaucoup contribué à l'évolution du dossier « PADHUE ».

Le président fondateur, le docteur AMHIS, est parvenu à donner une image et une crédibilité au SNPAC, et l'a fait accepter auprès des différentes institutions ainsi qu'auprès de la tutelle comme un syndicat de propositions.

Le docteur TAWIL, quant à lui, a accompagné la loi CMU, loi qui a permis, à ce jour, à plus de 5000 PADHUE d'obtenir l'autorisation d'exercer la médecine en France, et, pour bon nombre d'entre eux, l'accession au statut de praticien hospitalier. Il a également ouvert le syndicat à tous les « Praticiens » à diplômes hors union-européenne.

Voilà 6 ans que le SNPAC a été créé. Nous sommes aujourd'hui 5725 PAC admis sur la liste d'aptitude. Sur ces 5725, 1905 ont déjà été reçus au concours de PH. Que de chemin parcouru ! il est toujours utile de s'en souvenir.

Toutefois, au fil du temps, le dossier «PADHUE» est devenu plus complexe. En effet, tous les problèmes n'ont pu, à ce jour, être résolus. Je parle des praticiens qui n'ont pu passer par la voie « PAC », de ceux qui ont obtenu l'autorisation d'exercer par la CSCT, et surtout de ceux qui n'ont toujours pas la possibilité d'obtenir cette autorisation. Tous se trouvent dans une situation précaire.

Par ailleurs ; Accès à la qualification, accès au concours de PH, problèmes de postes, transformation des postes de PAC en poste de PH, salaires etc. Que de problèmes non résolus !!!

La commission de 10 ans prévue par la loi CMU n'est toujours pas mise en place. Le nouveau système d'intégration des PADHUE dans le système de santé français qui était sujet à négociations avec l'ancien gouvernement se trouve aujourd'hui au point mort. Il est vrai que nous avons maintenant, pour interlocuteur, un nouveau gouvernement.

Nous avons déjà été reçus par les principaux conseillers de l'actuel ministre de la santé. Ils nous ont très attentivement écoutés. A la rentrée, plusieurs rendez-vous sont d'ores et déjà programmés avec la nouvelle équipe gouvernementale.

Mon action à la tête du syndicat s'inscrit dans la continuité par rapport à mes prédécesseurs : « intégrer les PADHUE dans le système sanitaire français d'une façon juste et équitable ». Pour y parvenir, nous avons, plus que jamais, besoin de vous tous pour faire la preuve de notre solidarité et de notre détermination. J'ai la chance d'avoir « une équipe » à la fois expérimentée et dynamique pour faire avancer nos dossiers.

Je vous attends donc tous au 6ème forum du SNPAC qui se tiendra à Paris, le vendredi 15 novembre 2002. En attendant de nous rencontrer, restez connectés ! afin de suivre, comme toujours, l'évolution des choses. A très bientôt.

Dr Serdar DALKILIC
Président du SNPAC

Le SNPAC organise son 1^{er} séminaire

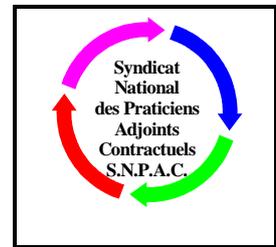
Paris, juillet, août, septembre 2002 (Gazette n° 20)

Cher(es) ami(e)s,

Cela fait 6 mois que le nouveau gouvernement est aux affaires.



*Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)*



Membre de l'INPH

La nomination du Professeur Jean-François MATTEI, comme ministre de la Santé, est une chance pour le corps médical.

En nommant un « ministre » et non « un secrétaire d'état » pour la santé, le gouvernement a démontré le sérieux avec lequel il entend traiter ce dossier. D'ailleurs nos collègues, les médecins généralistes et les pédiatres, ont déjà eu l'occasion de vérifier la bonne volonté de la nouvelle équipe...

Néanmoins, l'épineux dossier des « PADHUE » Praticiens à diplômes hors union européens n'avance plus.

Il est normal que la nouvelle équipe s'installe et qu'elle prenne connaissance de la complexité du dossier.

Depuis 6 mois, le SNPAC n'a pas chômé. Il a présenté aux différentes instances le dossier des PADHUE avec conviction et détermination.

Le 1^{ER} SÉMINAIRE DU SNPAC organisé les 12 et 13 septembre nous a permis de refaire le point.

Comme vous le savez, depuis la création du SNPAC, nous avons toujours fait aboutir nos revendications avec une forte mobilisation.

Nos revendications sont connus de tous.

Notre détermination est intact.

Comme toujours le résultat dépendra beaucoup de notre mobilisation.

Le 6^{ème} forum du Syndicat National des Praticiens Adjointes Contractuels (SNPAC) qui se déroulera **le samedi 16 novembre 2002 de 14h à 17h au 46 quai de la Rapée Paris 12^{ème}** sera une très bonne occasion pour débattre de tout cela et remonter notre détermination à tous.

D'autant plus que le thème choisi cette année est :

LA DEMOGRAPHIE MEDICALE : PLACE DES PRATICIENS A DIPLÔME HORS UNION EUROPEENNE

Cela fait depuis de nombreuses années que le SNPAC travaille sur cette question.

La conjoncture démographique pourrait et devrait accélérer l'avancement du dossier des PADHUE .

C'est à nous d'agir...

Par ailleurs, le SNPAC sera présent cette année pendant le déroulement du concours de PH le 5,6 et 7 novembre à Rungis.

Nous vous informerons par le site SNPAC pour les modalités.

Restez connectés... et à très bientôt

Dr Serdar DALKILIC
Président du SNPAC

Une catégorie des Praticiens est en voie de disparition !!!

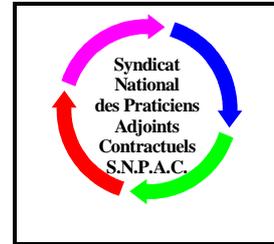
Paris, septembre 2002 (Gazette n° 20)

Voilà maintenant une décennie que le problème des praticiens à diplôme hors Union Européenne (PADHUE) a été pris au sérieux par les pouvoirs publics.

L'histoire remonte à l'été 1993, où le ministère du budget a voulu appliquer des arrêtés datant de l'année 1988. Ces arrêtés indiquaient que les gardes des attachés et assistants associés devraient être rémunérées à 65 % de celles des praticiens titulaires. Un tollé sans précédent est levé, par les concernés, en France et surtout en région



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

parisienne. Tous les associés ont donc décidé de ne plus participer aux listes de gardes qu'ils fournissaient à 75 %. En quarante huit heures seulement, tous les chefs de service de toute la France entière ont réagi violemment contre cette décision unilatérale. Il ne faut pas oublier que les vacances d'été n'étaient pas loin. A la suite de ces événements, Mme Veil, Ministre de l'Emploi à cette époque, demandait à la Direction des Hôpitaux un rapport détaillé concernant ces associés qui faisaient tourner les listes de gardes dans toutes les spécialités sans exception ; à savoir leur nombre exact, leurs compétences et leur rôle dans le fonctionnement de l'hôpital public. Enfin, un Ministre s'intéresse de près au problème des PADHUE qui date des années 80.

Deux ans après, la Loi Veil est adoptée par le Parlement français en février 1995, créant le statut de praticien adjoint contractuel (PAC). Un statut précaire qui a le mérite d'exister !!! Un statut qui doit régler la situation des 8000 praticiens à diplôme étranger !!! Un statut qui dégage la responsabilité des chefs de service, qui permet aux reçus PAC de rémunérer leur garde comme les titulaires et leur permettre d'être inscrits à l'Ordre de la profession (Médecine et Pharmacie). Mais, ce statut PAC reste un statut précaire, avec un contrat de 3 ans renouvelable, un salaire de 35 % de moins que les titulaires pour le même travail et la même responsabilité !!! Enfin, un statut qui aboutit à nulle part et qui n'autorise pas les concernés à exercer la profession, sauf dans la fonction hospitalière.

La première session des épreuves PAC a été organisée en juin 1996. La première promotion des 1036 PAC reçus ont vu leurs noms publiés au Journal Officiel de la République Française en décembre de la même année. 51 PAC réunis à Créteil, le 14 avril 1997, ont fondé le Syndicat National des Praticiens Adjoins Contractuels (SNPAC). Le but de ce syndicat était, bien sûr, de défendre les PAC mais surtout de faire de ce statut un tremplin, un passage transitoire et une étape intermédiaire vers l'intégration totale, permanente et juste de l'ensemble des PADHUE dans le système sanitaire français. Ceci a été possible avec l'appui de quelques personnalités syndicales et politiques.

Huit sessions des épreuves de PAC ont été organisées par la DHOS en sept ans entre 1996 et 2002. Deux Lois ont permis à 5738 PAC d'être admis aux épreuves nationales d'aptitude.

La première est la Loi de Veil (5 février 1995) qui couvrait la période jusqu'au 1^{er} janvier 2000. Cette loi a permis aux 4135 PAC reçus, en cinq sessions, de pouvoir s'inscrire sur une liste spécifique à l'Ordre des Médecins (1571 inscrits au 1^{er} janvier 2000), et d'avoir la possibilité d'occuper les 3790 postes PAC créés par la tutelle spécialement pour eux.

La seconde est la loi de Kouchner (CMU – 29 juillet 1999) qui couvrait les années 2000 et 2001 et qui a permis aux 1603 PAC reçus, en trois sessions, de pouvoir s'inscrire cette fois sur le tableau général et non plus spécifique de l'Ordre des Médecins. La filière « PAC » est fermée définitivement depuis le 1er janvier 2002.

Le SNPAC a obtenu plusieurs résultats favorables concernant ses revendications :

* La procédure, pour obtenir l'autorisation d'exercer la profession, est simplifiée. A ce jour, 3762 médecins ont obtenu cette autorisation par la voie « PAC », 3085 médecins par la voie « CSCT » ; parmi eux, de nombreux PADHUE sont admis aux épreuves PAC et CSCT en même temps. Enfin 78 pharmaciens ont obtenu, eux aussi, l'autorisation d'exercer la pharmacie.

* L'inscription au tableau général de l'Ordre des Médecins : Au 1^{er} janvier 2001, 1985 médecins sont inscrits par la voie « PAC » et 3272 médecins sont inscrits par la voie « CSCT ».

* L'accès au statut de Praticien Hospitalier (concours type 2 — épreuves écrites et orales) : 52 sont admis au concours 1999, 943 sont admis aux concours 2000 et 962 sont admis au concours 2001.

* La qualification ordinale de la spécialité des PADHUE : En juin 2002, 1242 médecins sont qualifiés par la voie « PAC » et 572 médecins sont qualifiés par la voie « CSCT ». Environ 500 praticiens sont déjà installés en ville.

* La transformation des postes PAC en postes PH : 414 transformations en l'an 2001 et pour l'année 2002, la tutelle a prévu de transformer 780 postes en France et Dom-Tom.



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

* L'accès des dentistes aux épreuves de PAC, la prime multi-établissements, le droit à la FMC...

Il est primordial de différencier le problème des PADHUE arrivés en France avant juillet 1999 (Loi CMU) de ceux arrivés après. Sur les 9000 praticiens (médecins, pharmaciens et dentistes) arrivés en France avant juillet 1999, il en reste environ 2000 qui ne sont pas encore sur le chemin de l'intégration (non PAC et non CSCT). Il faudrait ajouter environ 1500 nouveaux praticiens arrivés en France après juillet 1999. Selon la loi CMU, ces nouveaux collègues n'ont pas le droit d'être recrutés pour travailler dans les hôpitaux en attendant la publication officielle du nouveau statut « les PADHUE ».

Pour terminer, le SNPAC attire l'attention des pouvoirs publics sur le fait qu'il est farouchement opposé à ce que les statuts précaires perdurent en France. Le SNPAC a observé que certains hôpitaux continuent à recruter illégalement de nouveaux collègues arrivés après juillet 1999 dans ces statuts précaires !?!

Dr Hani-Jean TAWIL
Secrétaire adjoint SNPAC/INPH

RESULTATS – PAC – 1996/1997/1998/1999/2000/2001/2002

La dernière session pour cette filière a été organisée fin 2001

Année	Inscriptions	Retenus	Irrecevables	Ayant concouru	Reçus	Non retenus	Postes	Ecart	Ecart Réel	Inscrits au CNOM au 31/12
1996	4254	2130	2124	1969	1036	933	999	- 37		
1997	3263	2133	1130	1152	915	239	931	+ 18		
1998	3665	2882	783	2871	1219	1592	1101	- 118		
1999	2402	1863	539	1260	695	619	759	-200		1571
	1375	1152	223	929	270	659				
2000	1900	1225	675	1036	465	328	*	*		1985
2001		1254			502		*	*		
2002					636		*	*		
TOTAL					5738		3790	-797	- 812	

Sources : DHOS / SNPAC / CNOM

		PAC reçus									postes					
		1996	1997	1998	1999/4	1999/11	2000	2001	2002	TOTAL	4.97	4.98	02.99	05.00	TOTAL	
B	BIOLOGIE	35	44	53	26	23	23	20	31	255		28	29	23	18	98
B05	Biologie Poly.	4	5	6	2	1	1	1	8	28		3	5	5	4	17
B62	Bactériologie	5	9	15	1	3	3	7	2	45		3,5	3	5	5	16,5
B61	Biochimie	12	12	8	6	7	7	5	8	65		10	9	4	2	25
B69	Bio. Cellulaire	1	1	0	0	0	0	0	0	2		1	1	0	0	2
B67	Biophysique	1	0	0	0	0	0	0	0	1		1	0	0	0	1
B68	Génétique	2	1	0	1	2	0	0	0	6		1	2	0	0	3
B70	Hygiène hos.	1	1	1	1	1	0	0	0	5		2	0	0	0	2
B63	Hématologie	7	10	16	11	9	8	2	4	67		4,5	4	6	7	21,5
B64	Immuniologie bio.	0	2	1	1	0	0	3	1	8		0	1	0	0	1
B65	Parasitologie	1	2	3	2	0	1	1	4	14		1	2	1	0	4
B66	Toxologie	1	1	1	0	0	1	0	3	7		1	1	1	0	3
B79	Exploitations fonct.	0	0	2	1	0	2	1	1	7		0	1	1	0	2
C	CHIRURGIE	301	186	229	206	67	83	67	167	1306		285	206	166	162	819
C08	Chir. Polyvalente	11	6	5	4	5	2	1	4	38		12	6	4	6	28
C60	Chir. Générale	55	29	55	86	14	8	5	51	303		55	35	35	32	157
C10	Chir. Infantile	10	2	0	2	2	2	0	2	20		10	3	1	2	16
C09	Chir. Maxillo-faciale	2	0	5	1	0	0	1	0	9		2	1	1	2	6
C53	Chir. Orthopédique	102	32	15	12	5	9	8	16	199		89,5	52	20	20	182
C11	Chir. Plastique	2	1	1	2	1	2	3	2	14		1,5	1	2	3	7,5
C12	Chir. Thoracique	7	3	17	1	1	1	0	9	39		7	3	4	5	19
C47	Chir. Urologie	4	18	19	13	3	7	1	11	76		4	17	12	12	45
C58	Chir. Vasculaire	7	4	5	4	2	1	0	6	29		4	4	4	4	16
C18	Gynécologie	58	36	37	55	9	23	25	26	269		58	35	46	51	190
C29	Neurochirurgie	5	12	20	4	0	2	3	3	49		5	7	7	3	22

Membre de l'INPH

C33	Ophthalmologie	16	23	33	16	19	23	6	33	169		16	24	16	13	69
C35	Oto-Rhino-Laryn.	20	18	17	5	6	3	13	4	86		18,5	17	13	6	54,5
C46	Stomatologie	2	2	0	1	0	0	1	0	6		2	1	1	3	7
F	PHARMACIE	2	6	5	2	0	1	0	3	19		2	8	5	4	19
F32	Phar. hospitalier	2	6	5	2	0	1	0	3	19		2	8	5	4	19
P	PSYCHIATRIE	73	74	75	55	15	19	89	98	498		73	79	89	74	315
P74	Psy. polyvalente	73	74	75	55	15	19	89	98	498		73	79	89	74	315
R	RADIOLOGIE	73	149	80	38	21	20	35	42	458		75	147	84	50	356
M27	Médecine nucléaire	9	6	3	1	2	0	2	1	24		7	4	2	1	14
R41	Radiologie	64	143	77	37	19	20	33	41	434		68	143	82	49	342
O	ODONTOLOGIE	1	0	1		1	0	0	1	2						
O73	Odon. polyvalente	1	0	0	0	0	0	0	0	1		1	0	0	1	2
M	MEDECINE	551	454	777	362	144	314	291	295	3188		536	462	734	438	2170
M71	Med. polyvalente	45	48	34	10	6	69	60	18	290		43	52	48	29	172
M76	Med. gériatrique	28	23	22	5	12	28	29	42	189		28	21	24	30	103
M77	Med. d'urgence	49	59	144	31	10	109	90	30	522		50	64	154	50	318
M02	Anatomie Patholo.	10	10	5	5	1	0	0	3	34		9	11	3	6	29
M03	Anesthésiologie	85	57	64	26	19	12	20	31	314		91	74	85	49	299
M06	Cancérologie	6	1	8	3	1	2	3	9	33		6	1	6	7	20
M07	Cardiologie	88	62	127	45	30	11	8	17	388		72	52	86	53	263
M13	Dermatologie	1	1	1	7	2	2	2	8	24		1	0	2	1	4
M16	Endocrinologie	0	5	9	11	3	2	4	3	37		0	4	6	13	23
M56	Economie informatique	0	0	2	1	2	0	0	1	6		0	0	1	2	3
M20	Gastro-entérologie	16	24	25	18	7	10	18	8	126		17	16	22	27	82
M21	Hématologie clinique	9	5	10	12	1	1	1	5	44		8	5	10	6	29
M19	Hémobiologie transfusion	19	9	17	10	3	3	0	15	76		19	3	17	7	46

Membre de l'INPH

	hygiène Hospitalière	0	0	0	1	0	0	0	0	1		0	0	0	0	0
M57	Immunologie cliniq.	0	1	0	0	0	0	0	0	1		0	1	0	1	2
M24	Maladies infectieuses	1	0	0	0	0	2	2	4	9		1	0	0	0	1
M25	Med. interne	3	5	11	4	0	1	2	3	29		5	3	9	8	25
M26	Med. légale	1	0	0	1	0	0	0	0	2		2	0	0	0	2
M23	Medecine du travail	0	2	6	1	1	4	0	5	19		0	2	4	2	8
M28	Néphrologie	20	27	36	34	3	3	4	7	134		20	27	33	15	95
M30	Neurologie	15	11	14	5	4	1	4	4	58		15	11	16	10	52
M36	Pédiatrie	91	49	139	82	3	19	28	46	457		89	50	124	77	340
	Pharma. Clinique	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
M38	Pneumologie	36	21	39	13	20	20	5	20	174		31	26	28	16	101
M42	Radiothérapie	8	4	13	3	0	4	0	5	37		7	5	10	2	24
M43	Réanimation médicale	12	12	10	5	4	3	1	3	50		13,5	14	14	8	49,5
M44	Rééducation fonc.	3	5	11	9	9	4	3	6	50		3	9	13	10	35
M45	Rhumatologie	5	13	30	20	3	4	7	2	84		5	11	19	9	44
	Total	1036	913	1219	689	270	460	502	636	5725		999	931	1101	747	3778

Les PAC rentrent aux CME

Paris, octobre, novembre, décembre 2002 (Gazette n° 21)

Cher(es) ami(e)s,

Voici depuis quelques 9 mois qu'un nouveau gouvernement s'est installé, avec une nouvelle équipe, dirigée par M. J.F. MATTEI, pour gérer les affaires de santé.

Depuis, nous sommes rentrés dans une nouvelle phase concernant les dossiers des Praticiens à diplôme hors union européenne ; les PADHUE.

Certes, il est encore trop tôt pour dresser un bilan complet ; néanmoins, nous pouvons déjà faire quelques constatations...

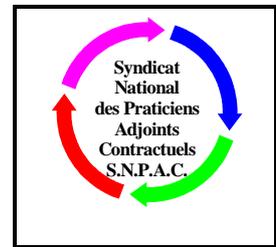
- Un des progrès « concret » que nous jugeons

positif est la publication d'un nouveau décret permettant enfin aux PAC de siéger dans les CME. C'était une des premières revendications du SNPAC et le texte était en préparation depuis quelques années. A ce propos, je vous invite vivement à vous présenter aux élections « CME » qui auront lieu au cours du mois de mars.

- Un autre texte paru en décembre concerne la création de commission de recours, dite de « 10 ans », qui permettra à certains collègues d'obtenir « l'autorisation d'exercer ». Ce dispositif découle de la loi CMU-1999 et il avait été rajouté à ladite loi par nos amendements. Pour autant nous avons été « écartés » de cette commission ; Nous le déplorons et nous l'avons fait savoir au ministre.



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

- Un autre progrès, selon nous, c'est la publication du « rapport Berland » sur la démographie médicale.

Nous remercions le Prof. Berland qui nous a accordé une large audition et a pris en compte nos remarques. Nous nous félicitons également de la volonté de la tutelle de travailler avec nous sur ce dossier.

- Par ailleurs les chirurgiens-dentistes vont pouvoir passer leurs épreuves de « PAC » bientôt... enfin !

- Pour la qualification en spécialité, en attendant le décret d'application de la loi de la modernisation sociale, le gouvernement a autorisé temporairement l'ouverture des commissions de qualification fermées depuis décembre 2001.

Malheureusement il reste encore beaucoup de points noirs.

- A commencer par le problème posé par environ 2000 PADHUE qui n'ont pas encore obtenu l'autorisation d'exercer leur profession. Une partie de ces collègues va pouvoir déposer un dossier à la commission de 10 ans. Ceux et celles qui ont brillamment réussi les épreuves écrites et orales de CSCT devront « tous » obtenir l'autorisation d'exercer...au nom de l'équité républicaine. Pour les autres, une nouvelle procédure sera mise en route à la rentrée et nous y travaillons.

- Pour les PAC, la transformation de leurs postes en poste de PH est en cours ; 976 postes ont déjà été transformés. Pour l'année 2003, M. MATTEI a débloqué un budget permettant 720 transformations de plus y compris pour l'AP-HP. Mais nous devons être très vigilants car le risque de détournement de ce budget pour la création de postes dans le cadre de la « RTT » existe bel et bien. Les PAC ne veulent pas payer « le prix » une fois de plus. Nous rappelons à cette occasion qu'un PAC coûte moitié prix par rapport à un PH, pour le même travail, d'ailleurs, ceci a déjà permis à la tutelle de réaliser beaucoup d'économies. La

transformation des postes de PAC ne nous empêche en aucun cas de renégocier leurs salaires.

Ensemble, nous avons parcouru un bon bout de chemin dans notre revendication principale qui est l'intégration totale des PADHUE dans le système sanitaire français d'une façon juste, équitable et permanente.

De 52 fondateurs d'un soir de printemps de 1997, nous sommes passés à plus de 4000 PADHUE, devenant ainsi le plus gros syndicat de « praticiens ».

Notre site Internet est devenu le premier site syndical et « médical » en nombre de fréquentations en France.

Mais le dossier des « PADHUE » est devenu plus complexe avec leur évolution, et il est temps de nous occuper aussi des autres grands dossiers de « santé » qui nous concernent directement.

Ainsi, il est temps de faire évoluer notre cher « SNPAC » vers une autre structure plus complète qui doit avoir, non seulement des ambitions « nationales » mais aussi « européennes » !!!

Tout ceci sera débattu « avec vous », et nous déciderons « ensemble » comme toujours, pendant notre prochaine « assemblée générale » qui aura lieu le 22 mars 2003 à Paris.

Aussi, dès maintenant, prenez date pour venir toujours aussi nombreux...

Et surtout participez !!! En vous faisant élire ; délégué hospitalier, délégué départemental, délégué régional, administrateur...

L'avenir appartient à ceux qui le préparent...

Amitiés.

Dr Serdar DALKILIC
Président du SNPAC



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

La charte du SNPAC - 1997

STATUT

- Modifier le titre de PAC en Praticien Adjoint.
- Transformer l'autorisation individuelle pour l'exercice de la médecine délivrée au PAC en autorisation permanente valable pour tous les hôpitaux et sur tout le territoire national. Ceci pour éviter les tracasseries administratives et la perte de temps (**loi 99-641 du 27 juillet 1999**).
- la suppression impérative de l'inscription sur une « rubrique spécifique » au conseil de l'ordre (**loi 99-641 du 27 juillet 1999**).
- le remplacement du terme de niveau par celui d'échelon.
- le contrat de PAC doit être porté de 3 à 5 ans.
- La liste des postes devrait être publiée avant la date des épreuves dans le journal officiel.

Plénitude d'exercice de la profession en France

- Octroyer la plénitude d'exercice à tout PAC reçu (**loi 99-641 du 27 juillet 1999 / CMU**).
- La plénitude d'exercice doit être accordée de façon automatique à tout PAC pouvant valider d'au moins 6 années à l'hôpital (attaché, assistant, PAC) (**loi 99-641 du 27 juillet 1999 / CMU**).

AVANCEMENT

Raccourcir les délais d'avancement pour les PAC comme suit :

- Délai de 1 an pour les 1^o, 2^o et 3^o niveaux. - Délai identique à ceux des PH pour le reste des niveaux.

EMOLUMENTS

- Nécessité d'améliorer la rémunération des PAC en la situant entre celle des assistants spécialistes et celle des praticiens hospitaliers (**obtenu**).
- le salaire de base (1^o niveau) devrait être à 90 % du salaire d'un praticien hospitalier, c'est à dire le 6^o niveau selon la grille actuelle.

ANCIENNETE

- **Assistant associé** : prise en compte des services accomplis « pour la totalité de leur durée » (**obtenu**).
- **Attaché associé** :
- Prise en compte de l'ensemble des vacances effectuées dans plusieurs établissements où exercent les attachés associés (**obtenu**).
- Prise en compte des gardes dans le calcul de l'ancienneté (1 garde = 2 **vacations**) (**obtenu**).
- Pour les attachés associés ayant accompli 10 vacances hebdomadaires dans un ou plusieurs établissements (**11 vac.-note d'information du 13 mars 1998**) : prise en compte de la **totalité** de la durée (**obtenu**).
- Pour les attachés associés ayant accompli un nombre inférieur à 10 vacances hebdomadaires dans un ou plusieurs établissements : prise en compte de la durée des services au prorata (**obtenu**).
- **FFI** : - Les fonctions exercées par les internes, les résidents ou les faisant fonctions d'interne doivent être prises en compte (postes hors formation), il est proposé de calculer le nombre d'années avec un coefficient de 2/3 par année d'exercice (**obtenu**).

ACCES AU STATUT DE P.H.

- Permettre au PAC d'avoir un plan de carrière et la possibilité d'accéder au statut de Praticien Hospitalier (**décret 99-517 du 25 juin 1999**).
- Chaque PAC ayant obtenu la plénitude d'exercice de la médecine pourra concourir au statut de P.H (**décret 99-517 du 25 juin 1999**).
- Le concours au statut de P.H. devra être basé uniquement sur l'étude de dossier par un jury national compétent. Il ne devra en aucun cas avoir un examen écrit (**décret 99-517 du 25 juin 1999 : avec examen écrit**).



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

- Le dossier doit comporter plusieurs éléments (services rendus, diplômes de spécialités, titres et travaux) (**décret 99-517 du 25 juin 1999**).
- L'ancienneté d'un PAC doit être prise en compte pour les fonctions du PH (**arrêté du 28 juin 1999**).
- La création des postes de PH pour les PAC devra se faire par la transformation des postes de PAC déjà existants et occupés (**obtenu**).

AUTRES PROPOSITIONS

1. Satisfaire à l'obligation de FMC prévue à l'article L-367-2 du code de la santé publique (**obtenu en mai 1998**) et bénéficier de 15 jours par an cumulables sur 2 ans (**décret du 14 avril 1999**).
2. Participer aux différentes commissions concernant le PAC : - CME, CA, FMC, Conseil de l'ordre des médecins et des pharmaciens (**obtenu**).
 - Commission de réflexion sur l'organisation et l'avenir du service public hospitalier (**obtenu**).
3. Reconnaissance par décret du droit syndical pour les PAC (**obtenu**).
4. Bénéficier de 2 demi-journées par semaine pour activité à caractère « d'intérêt général » en dehors de l'établissement où exerce le PAC.
5. Autoriser les hôpitaux à recruter des PAC reçus en attendant leur affectation (**note d'information du 8 janvier 1998**).
6. Permettre aux PAC d'effectuer des gardes dans d'autres établissements (**circulaire du 6 juillet 1998**).
7. Indemnité salariale de plus de 40 % pour les PAC des Dom Tom, la Corse et les Iles Françaises que ceux sur le territoire Français (**obtenu**).
8. Bonification des congés pour les PAC des Dom Tom et la Corse (30 jours ouvrables tous les 3 ans) (**obtenu**).
9. Frais de transport (Dom Tom) des praticiens, de leur conjoint et de leurs enfants à charge ainsi que les frais de déménagement de leur mobilier, afférents à leur changement de résidence (**obtenu**).



du 21/03/2003

Médecins à diplôme étranger : La fin heureuse d'une histoire qui avait mal commencé

Considérant qu'elle a en grande partie rempli son contrat, la principale organisation de médecins à diplôme extra-européen, le SNPAC, doit disparaître demain. Son combat aura accompagné pendant six ans l'intégration à l'hôpital surtout, mais aussi en ville, de plusieurs milliers de praticiens.

L'histoire dont un chapitre va se clore demain commence en 1997.

A son début, il y a 8 000 praticiens - 10 000 au fil des arrivées -, diplômés hors d'Europe et que la réglementation abonne aux sous-statuts (associés, faisant fonction d'interne). Des obstétriciens, des anesthésistes, des chirurgiens qui enchaînent les gardes pour gagner correctement leur vie, qui sont médecins à l'hôpital, mais interdits d'exercice en ville. A sa fin, 1 800 de ces médecins sont devenus praticiens hospitaliers (PH) et travaillent exactement dans les mêmes conditions que leurs confrères diplômés en France - 1 000 sont effectivement en poste -, 5 800 sont praticiens adjoints contractuels (PAC) et 2 000 ont réussi les épreuves du CSCT (certificat de synthèse clinique et thérapeutique), entre 600 et 700 sont installés en ville comme spécialistes (1).

Le SNPAC (Syndicat national des praticiens adjoints contractuels, 3 800 adhérents aujourd'hui), est en partie à l'origine de ce succès. Quand il s'est créé, il y a six ans, les voies de l'intégration des médecins diplômés en Algérie, au Maroc, au Chili ou en Pologne avaient été tracées par les pouvoirs publics, sous l'impulsion d'autres organisations et notamment du CMDE (Comité des médecins à diplôme étranger), mais beaucoup restait à faire. « A l'époque, se souvient le Dr Serdar Dalkilic, actuel président du SNPAC, mes amis les plus proches me disaient : "Serdar, tu es toujours dans les nuages, descends un peu sur terre, on n'aura jamais rien". Je leur



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

répondais que si ; médecins ou chirurgiens de qualité, nous aurions quelque chose ». Au vu des résultats, ce « quelque chose » s'est révélé plus que consistant.

Qu'en retenir ? « D'abord, répond tout de go le Dr Dalkilic, la victoire de l'inscription à l'Ordre. » « Nous avons obtenu d'être "docteurs". C'est notre honneur, notre fierté. La situation était tellement bizarre avant cela ! On pouvait soigner les gens à l'hôpital, mais dès qu'on en franchissait la porte, on n'était plus médecin. » Le Dr Hani-Jean Tawil, précédent président du SNPAC, insiste : « Et nous ne sommes pas devenus médecins par décret ! Ce sont nos confrères, réunis en commission de qualification, qui nous ont reconnus. »

Le SNPAC, un syndicat qui se saborde

Demain, en assemblée générale, les adhérents du SNPAC parmi lesquels, ils aiment à le souligner, se côtoient en toute intelligence Turcs et Arméniens, Libanais, Syriens et d'autres, vont voter... leur pure et simple disparition. Les cadres du syndicat ne vont pas pour autant s'égailler dans la nature. Il leur reste du pain sur la planche. En effet, pour des raisons administratives ou parce qu'ils ont échoué aux épreuves que la France leur a demandé de passer pour qu'ils soient intégrés, entre 2 000 et 3 000 médecins à diplôme étranger sont restés sur le carreau. Le SNPAC veut trouver une solution pour eux. Son président explique : « Ce qui nous a tous réunis, c'est la souffrance. Nous avons tous souffert de la situation professionnelle qui était la nôtre. Certains d'entre nous se sont suicidés ! Tant que certains de mes collègues souffriront, je ne serai pas satisfait ».

Fort de son expérience syndicale, le SNPAC veut aussi « chaperonner » les derniers arrivés et les futurs arrivants, pour lesquels un nouveau statut est en voie d'élaboration. Il veut rassembler les sages-femmes diplômées hors d'Europe - elles seraient nombreuses -, les dentistes, les pharmaciens. Une nouvelle organisation devrait donc vite voir le jour. Mais c'est une autre histoire.

Karine PIGANEAU

- (1) Les comptes ne sont pas ronds dans la mesure où un médecin est à la fois PAC et PH, peut être PAC et titulaire du CSCT.



du 21/03/2003

Le Dr Mohamadou Baldé : psychiatre libéral après un parcours de combattant

Le Dr Baldé, sénégalais d'origine, est l'un des premiers médecins étrangers à avoir tenté l'aventure de la médecine libérale. Après quinze ans de pratique hospitalière, ce psychiatre exerce seul en cabinet depuis deux ans. Très vite, il s'est fait une réputation, son agenda aujourd'hui est plein. Ce qui ne lui fait pas oublier le « parcours du combattant » qui a précédé son installation.

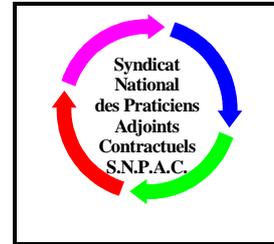


(photo dr)

Le Dr Mohamadou Baldé se décrit volontiers comme « un homme et un médecin comblé ». « Et chanceux », ajoute-t-il. Après quinze ans d'exercice en milieu hospitalier, à Dakar et en banlieue parisienne, ce Sénégalais n'en revient toujours pas d'avoir obtenu l'autorisation, en



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

2001, de visser sa plaque de psychiatre dans le centre d'Ermont, une ville résidentielle du Val-d'Oise (95).

« A ma grande surprise, j'ai été très bien accueilli en ville, tant par les confrères et les patients que par le Conseil de l'Ordre, le maire et le préfet qui m'ont délivré les autorisations nécessaires », dit-il. Cette chance, il ne l'avait pas rencontrée au Sénégal, où il a reçu sa formation initiale. Après avoir effectué la seconde moitié de son internat, en tant qu'étudiant étranger, à l'hôpital Saint-Anne, à Paris, le Dr Baldé, de retour au pays, a tout tenté pour y trouver un poste. En vain. En raison d'une conjoncture politico-économique défavorable, le praticien a galéré deux bonnes années, partageant son temps entre l'hôpital de Dakar - où il exerçait sans salaire, sans statut, sans contrat -, et une école où il enseignait la psychiatrie pour gagner sa croûte. « Venant d'une famille modeste, je n'avais pas le bras long pour obtenir un poste. Après tant d'années d'études, je ne tolérais plus d'être dépendant de mes proches. C'est ça qui a motivé mon retour en France. »

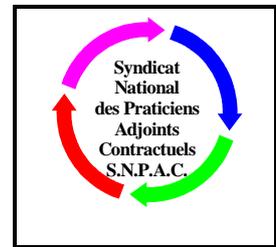
De 1991 à 1998, le Dr Baldé est médecin attaché assistant, puis assistant en psychiatrie, dans deux hôpitaux du Val-d'Oise. L'occasion pour lui de mieux cerner certaines pathologies très rares en Afrique, comme les troubles des conduites alimentaires. Parallèlement, le Sénégalais se bat pour amener sa famille en France. Un souvenir pénible : « Mes enfants n'ont été autorisés à fouler le sol français qu'en 1996. » Il milite aussi pour que soit reconnu le statut des médecins étrangers (le Dr Baldé est un des cofondateurs du SNPAC et son ancien secrétaire général). En 1998, il fait partie du premier contingent à passer les épreuves nationales d'aptitude à la fonction de PAC : « On se posait mille questions, se souvient-il. J'étais inquiet à l'idée d'être saqué, mais, non, j'ai eu l'examen du premier coup. Une immense joie. »

L'installation en secteur libéral, qui le met sur le même pied d'égalité que les médecins français, constitue à ses yeux « l'aboutissement de cette lutte ». Un pas qu'il a été l'un des premiers à franchir, en 2001. La reconnaissance de son diplôme de spécialiste en poche, le Dr Baldé se lance alors dans ce qu'il nomme aujourd'hui « le parcours du combattant ». Une seule certitude au départ : « Je voulais rester près d'Eaubonne afin de collaborer avec l'hôpital que je venais de quitter. » Passé ce choix, il a fallu affronter un autre dilemme de taille : s'associer, reprendre une clientèle, ou créer un cabinet ? Le Dr Baldé a opté pour la dernière solution, « après bien des hésitations et des angoisses ». Partant de zéro, il a dû surmonter nombre d'écueils pour mener à bien son projet.

D'abord du financement : « Neuf banques sur dix ont refusé ma demande de crédit immobilier, alors que mon dossier tenait la route », se souvient-il, convaincu que ses origines y ont été pour quelque chose. Autre casse-tête : le choix du local professionnel (un appartement qu'il a retapé en cabinet), censé respecter les critères d'aménagement édictés par le code de déontologie. Et surtout, il a fallu se créer sa propre clientèle. En 2001, Ermont comptait déjà deux psychiatres libéraux. En envoyant des patients au Dr Baldé, l'hôpital l'a aidé au départ. Le courrier de courtoisie envoyé à quelque trois cents confrères et, surtout, « le bouche-à-oreille » ont fait le reste. « Ayant atteint ma vitesse de croisière au bout de six mois, j'ai pu cesser les gardes que je prenais à l'hôpital pour assurer mes arrières. Aujourd'hui, ma liste de rendez-vous est pleine sur deux mois, une vraie réussite. » Deux ans après son installation, le Dr Baldé n'est « pas riche », mais « fier d'avoir payé toutes ses charges professionnelles sans emprunt ». En tant qu'ancien assistant des hôpitaux, le Dr Baldé a opté pour le secteur II. Ses tarifs (63 euros la consultation de 40 minutes) n'ont pas, semble-t-il, rebuté les habitants d'Ermont. « Pourtant, reconnaît-il, avec mes origines, ce n'était pas gagné. A l'hôpital, ça ne posait pas de problème. Mais, en ville, j'ignorais vraiment comment on allait m'accepter. A ma grande surprise, j'y ai été mieux reconnu. La psychiatrie à Dakar est très sociale, tournée vers la famille. J'en ai gardé une pratique de la médecine humaniste et humble. Je crois que cet élément a joué auprès de ma clientèle. » A-t-il eu un jour à faire face à des réactions xénophobes à son cabinet ? « Jamais. La plupart de mes patients sont français de souche, ils m'acceptent très bien. D'ailleurs, je m'en suis inquiété au départ : allais-je tout de même recevoir quelques cousins africains ? », raconte-t-il en riant. Comblé, chanceux... Le Dr Baldé peut ajouter un mot à sa liste : fier du défi relevé. « On ne m'a toujours pas accordé la nationalité française, j'ai donc réussi mon intégration en étant sénégalais. C'est vrai, j'en suis d'autant plus fier. »



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

Delphine CHARDON



du 21/03/2003

Le Dr Mourad Boudiaf : praticien hospitalier, enfin reconnu comme tel

Le Dr Mourad Boudiaf est praticien hospitalier dans le service de radiologie viscérale et vasculaire du Pr Roland Rymer à l'hôpital Lariboisière - AP-HP à Paris. Il est l'un des plus jeunes PH parmi les titulaires d'un diplôme étranger.



(photo dr)

De la « tomodensitométrie des rates accessoires » à l'« imagerie des appendices épiploïques », la liste des publications occupe des pages et des pages sur le *Curriculum vitae* du Dr Mourad Boudiaf. Les éloges abondent également sur ce praticien hospitalier (PH) qui exerce au sein du service de radiologie viscérale et vasculaire du Pr Roland Rymer à l'hôpital Lariboisière - AP-HP à Paris.

Mourad Boudiaf est né à Alger où il a obtenu ses deux bacs C : l'un, algérien, et l'autre, passé en candidat libre au lycée français d'Alger. Durant son externat de médecine, il a tôt fait de s'intéresser à la radiologie. « *C'est l'aspect médico-technique de cette discipline en pleine expansion, avec l'avènement des imageries nouvelles, telles que le scanner, qui m'attirait* », se souvient-il. Et c'est cette passion pour la radiologie qui l'a poussé à traverser la Méditerranée. « *L'internat de radiologie dure quatre ans en France, contre trois en Algérie, où cela me semblait court. En outre, cette spécialité est très dépendante du plateau technique, qui est de grande qualité en France.* »

Mourad Boudiaf obtient en 1993 son DIS (diplôme interuniversitaire de spécialité) en radiodiagnostic auprès du Pr Rymer, à l'époque chef du service de radiologie à l'hôpital Nord de Nantes. Lorsque le Pr Rymer est promu à Lariboisière, le Dr Boudiaf le suit et devient attaché associé pendant sept ans. Après avoir passé le concours de PAC (praticien adjoint contractuel) en 1996, il attend deux ans pour occuper le poste.

En juillet 2002, il est nommé PH à Lariboisière. Donc, à l'assistance publique, réputée très prisée.

« Celui qui veut, peut »

« *J'ai fourni un effort, et il a été reconnu* », admet-il simplement. « *Je suis venu en France avec des motivations d'ordre professionnel, et j'ai eu la chance d'évoluer dans la discipline que j'avais choisie avec l'encouragement de mon chef.* »

Tout semble simple, clair, cohérent, dans le cursus de Mourad Boudiaf. « *Je savais pourquoi je venais en France. J'avais un objectif bien précis, pas au niveau de ma carrière mais au niveau de la discipline. Je venais parfaire mon apprentissage.* » D'ailleurs, comme le précise son confrère le Dr Mourad Kardache, il n'a jamais eu à se battre pour son statut. La motivation. Ce mot revient comme un leitmotiv dans toutes les justifications que semble vouloir donner le Dr Boudiaf pour expliquer son remarquable parcours. « *On ne parcourt pas le chemin tout seul. Notre chef de service nous donne les moyens d'œuvrer. Si je suis là où je suis aujourd'hui, c'est aussi grâce au climat favorable dans lequel j'évolue.* » De la motivation, il ne manque pas, c'est un fait, mais du talent non plus. « *Il est référent au moins au niveau national en matière d'imagerie du tube digestif* », insiste le Dr Kardache. « *Si je n'avais pas l'estime que j'ai pour lui, il ne serait pas PH* », assure le Pr Rymer. « *Au fil des années, il a pris une place capitale au sein de l'équipe. Et puis il détient*



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

une épreuve scientifique de grande valeur. Sa titularisation a été souhaitée par l'ensemble du corps médical de l'hôpital. » Finalement, le Dr Boudiaf n'a que ce qu'il mérite.

L'intégration par l'implication

Lorsqu'on lui pose la question de « l'intégration », il y répond par une autre question, à savoir si oui ou non quelqu'un s'implique dans son hôpital. « *Quelqu'un de motivé l'est partout.* » Il admet volontiers n'avoir pas coupé le cordon ombilical avec son pays, où il retourne quelques fois par an ; mais, pour lui, son installation en France représente « *plus un dépaysement qu'un déracinement.* » « *Je savais parler le français avant d'arriver ici. On s'acclimate vite.* » « *Nous ne sommes pas plus exigeants avec les titulaires de diplôme étranger, mais nous ne le sommes pas moins non plus, et je crois qu'elle est là, l'intégration* », résume le Pr Rymer. « *Je ne vais pas m'arrêter là.* » Le Dr Boudiaf, qui n'en est plus à un diplôme près, suit actuellement une maîtrise d'anatomie. La preuve, pour son chef de service, de « *sa soif de progresser* ».

Le bienveillant diagnostic de son confrère Kardache est sans recours : « *Le Dr Mourad Boudiaf est un boulimique.* »

Audrey BUSSIERE

La disparition du SNPAC

Paris, janvier, février, mars 2003 (Gazette n° 22)

Cher(e)s Ami(e)s,

C'est fait !!! Le 22 mars 2003, notre cher « SNPAC » s'est transformé en une structure plus complète qui a non seulement des ambitions « nationales » mais aussi « européennes » !!!

La Fédération des Praticiens de Santé « La FPS » est née...

Elle regroupe, dans des différents pôles, non seulement les médecins mais aussi les pharmaciens, les biologistes, les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes.

Tous les statuts sont représentés... Ainsi de FFI jusqu'au PH et praticiens installés en libéral, se trouve dans la même fédération.

Depuis longtemps Le SNPAC était devenu « de fait » un intersyndical de tous les praticiens à diplôme hors union européenne (PADHUE) tout statut confondu.

Cette transformation officialise cette situation et elle va donner un nouvel élan et plus d'efficacité à notre structure pour mieux défendre les dossiers des PADHUE.

La FPS se battra pour la disparition de tous les statuts précaires à l'hôpital. Ainsi le champs d'action de la FPS ne se limite pas aux PADHUE mais à tous les praticiens travaillant dans la « précarité »...

L'aventure « SNPAC » avait commencé avec 17 médecins fraîchement nommés au concours de PAC, un soir de printemps 1997, au café de Cluny à Paris.

A l'arrivée, grâce à la participation massive des adhérents (plus de 4000), et le courage et l'abnégation de ses dirigeants, Le SNPAC était devenu le plus gros syndicat de « praticiens » hospitalier en France...

Je rends hommage à chaque adhérent.

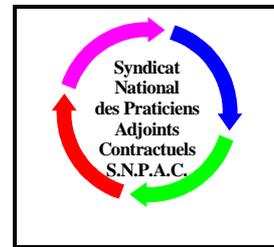
Nous avons parcouru un bon chemin ensemble. Mais il y a encore énormément à faire pour les PADHUE.

Beaucoup de décisions, concernant nos dossiers, passent par Bruxelles ou Strasbourg. L'UE oblige...

Ainsi nous envisageons de former une confédération européenne...



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

Avec une grande joie, je repasse la main à Dr Jamil AMHIS, le président fondateur du SNPAC qui avait réussi à donner un sens à ces cinq lettres devenu « magiques » « SNPAC »

Il en saura le faire autant avec La « FPS »

Amitiés.

Dr Serdar DALKILIC
Président du SNPAC

Communiqué de presse du 27 mars 2003 La Fédération des Praticiens de Santé -FPS

Paris, 22 mars 2003 (Gazette n° 22)

Victime de son succès le SNPAC s'éteint pour donner naissance à la Fédération des Praticiens de Santé (FPS)

Qui aurait pensé il y a 6 ans que le SNPAC, structure syndicale formée par une poignée de praticiens à diplôme hors union européenne allait devenir le porte-parole de nombreuses catégories de praticiens en France. A l'origine, la création du SNPAC est l'œuvre de quelques praticiens venant de réussir aux épreuves nationales d'aptitude aux fonctions de PAC. Notre principal objectif était d'améliorer sensiblement un statut qui avait « légalisé » la précarité dans le système médical français.

Très vite, nous avons su exprimer avec force et détermination les revendications légitimes de nos adhérents et obtenir de réelles avancées concernant différents aspects de la profession. L'adhésion massive des praticiens (médecins généralistes et spécialistes, pharmaciens, biologistes et chirurgiens dentistes) à diplôme hors union européenne, a fait du SNPAC le 1^{er} syndicat médical en France.

Or notre organisation précédente et préexistante est devenue incapable d'absorber toutes ces catégories de praticiens et de répondre avec efficacité à une gamme croissante de revendications dans un univers médical élargi à l'Europe.

Ainsi la création d'une nouvelle structure syndicale **la FPS ou Fédération des Praticiens de Santé, a été motivée par le souhait de l'ensemble de nos adhérents lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mars 2003. Nous avons pour ambition :**

- Non seulement de défendre tous les praticiens sans exception (associés, FFI, PAC, PH, libéraux) et de faire disparaître tous les statuts précaires ;
- Mais aussi, de jouer un rôle actif dans les grands chantiers concernant les conditions d'exercice (retraite, RTT, repos de sécurité, permanence de soins, urgences....)
- De participer également aux discussions sur l'harmonisation de la politique de santé en Europe (qualifications, équivalences de diplômes....)

Afin de se donner des moyens pour mettre en œuvre nos ambitions et de mieux défendre les intérêts de nos adhérents, la FPS s'est doté d'un bureau renforcé de 7 pôles, avec un délégué de pôle et son suppléant, tous deux membres du conseil d'administration :

- Le pôle des « nouveaux arrivants » ;
- Le pôle des contractuels : les associés non PAC, les CSCT, les DIS et les PAC ;
- Le pôle des pharmaciens ;
- Le pôle des dentistes ;
- Le pôle des sages-femmes ;
- Le pôle de réflexion et socioculturel : les PH, les libéraux et les scientifiques ;
- Le pôle des régions de France et des Dom Tom.



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

Cette transformation relatait le souhait de l'ensemble de nos adhérents et a été approuvée par l'ultime assemblée générale extra-ordinaire du SNPAC le 22 mars 2003.

La FPS sera ouverte à tous les praticiens de santé mais nous poursuivrons la même stratégie qu'avec le SNPAC concernant l'intégration juste, totale et permanente des praticiens à diplômes hors union européenne (PADHUE).

La FPS



du 28/03/2003

Le SNPAC cède le pas à la FPS

Comme prévu, la dernière assemblée générale du SNPAC (Syndicat national des praticiens adjointes contractuels, 4 000 adhérents) a choisi de se dissoudre (« le Quotidien » du 21 mars). Le SNPAC n'existe plus mais, en disparaissant, il donne naissance à une nouvelle organisation : la FPS (Fédération des praticiens de santé). Cette structure regroupe dans différents pôles les médecins (qu'ils soient FFI - faisant fonction d'interne - ou PH - praticiens hospitaliers), les pharmaciens, les biologistes, les chirurgiens-dentistes et les

sages-femmes dont les diplômes ont été acquis hors d'Europe. Au-delà des problèmes spécifiques aux professionnels de santé dits « à diplôme étranger », la FPS entend s'attaquer aux difficultés qu'ont à résoudre « tous les statuts précaires à l'hôpital ». Son président est le Dr Jamil Amhis, son délégué général le Dr Hani Jean Tawil. Jusque là président du SNPAC, le Dr Serdar Dalkilic devient « délégué européen » de la FPS, qui espère créer une confédération européenne.

LA NOUVELLE STRUCTURE - LA FPS

Paris, avril, mai, juin 2003 (Gazette n° 23)

Chers amis et chers adhérents,

Me voici depuis quelques mois à la tête d'une nouvelle structure : la fédération des praticiens de santé, FPS. Pourquoi avoir fait disparaître, ou plutôt évoluer le SNPAC ? Pourquoi une telle remise en question ? Pourquoi ne pas céder au doux ronronnement syndical de ce que nous nommons un syndicalisme de bureau ? Est-ce de notre part une douce folie ou bien une lubie passagère ?

En effet, depuis quelques années une bonne partie de cette cohorte de médecins à diplôme hors union européenne a parcouru du chemin, un grand nombre d'entre nous a obtenu l'autorisation de pouvoir exercer la profession, ont eu leurs compétences reconnues par le conseil de l'ordre des médecins, d'autres ont réussi au concours national de praticien des établissements de santé et nous pourrions citer d'autres belles avancées ; mais le but n'est pas de céder à l'autosatisfaction mais plutôt de faire un constat. Tout ce que les PADHUE ont obtenu, ils le doivent à leur travail, leurs compétences, leur dévouement et même leur abnégation pour l'hôpital public. Et c'est là que le SNPAC a trouvé ses limites. Chaque fois que nous avons voulu nous positionner sur de grands dossiers, on nous rétorquait que nous devions plutôt nous concentrer sur ce que l'on nomme pudiquement « les médecins étrangers ».

La FPS s'est donc créée pour enfin pouvoir discuter et surtout proposer nos idées, parce que faire du syndicalisme ce n'est pas sans cesse quémander mais c'est aussi un laboratoire d'idées novatrices pour l'hôpital et la santé publique.

Mais parler de ces dossiers c'est aussi penser à tous ceux qui continuent à « bosser », à rendre services sans statuts, sans espoir, sans aucune lumière au bout du chemin ; il est de notre devoir de leur tendre la main, mais comme nous au début de notre existence syndicale, il faut savoir retrousser ses manches et œuvrer pour le bien de tous.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter du courage et surtout travailler car le travail reste la seule valeur qui au fil du temps est toujours reconnue, à nous de savoir faire accélérer le temps.

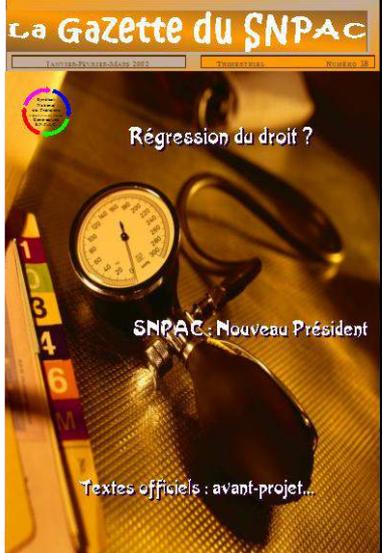
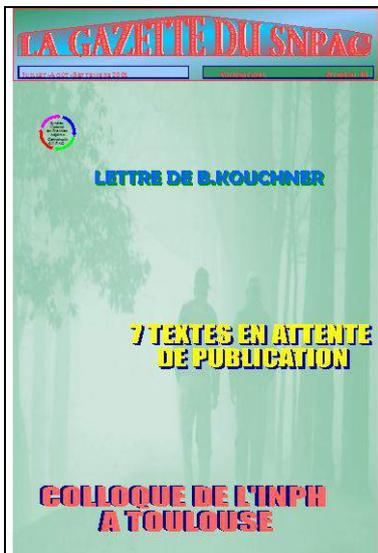
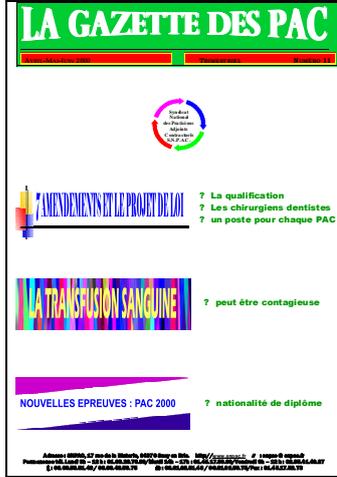
Dr Jamil AMHIS, Président de la FPS



Le Syndicat de tous les praticiens à diplôme hors union européenne (médecins, pharmaciens, sages-femmes et dentistes)



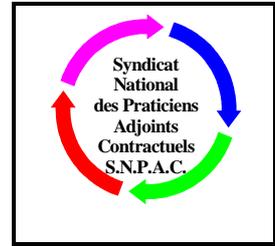
Membre de l'INPH





*Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)*

Membre de l'INPH





Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne
(médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

Syndicat National des Praticiens
«Adjointes, Associés et Anciens»
Contractuels

**Le Statut PAC
selon le SNPAC**

Dr Moussa OUDJHANI

Vient de paraître ...

Syndicat National des Praticiens
«Adjointes, Associés et Anciens»
Contractuels

**Comment devenir
PH ?**

Dr Hani-Jean TAWIL

Syndicat National des Praticiens
«Adjointes, Associés et Anciens»
Contractuels

**LES PADHUE EN FRANCE
de 1972 à 2002 et après !!!**

Dr Elvira BOGOSSIAN
Dr Hani-Jean TAWIL

Syndicat National des Praticiens
«Adjointes, Associés et Anciens»
Contractuels

Régionalisation du SNPAC

Dr Jacques SUNDA

Syndicat National des Praticiens
«Adjointes, Associés et Anciens»
Contractuels

**La Qualification
des PADHUE en France**

Dr Mohamadou BALDE

Syndicat National des Praticiens
«Adjointes, Associés et Anciens»
Contractuels

**N° 4
GUIDE & ANNUAIRE 2002
du SNPAC**

Syndicat National des Praticiens
«Adjointes, Associés et Anciens»
Contractuels

**N° 1 : L'ANNUAIRE
des Praticiens Adjointes Contractuels
1999**

Syndicat National des Praticiens
«Adjointes, Associés et Anciens»
Contractuels

**N° 2 Le Guide et Annuaire
du SNPAC 2000**

Syndicat National des Praticiens
«Adjointes, Associés et Anciens»
Contractuels

**N° 3
GUIDE & ANNUAIRE 2001
du SNPAC**



Le Syndicat de tous les praticiens à diplôme hors union européenne (médecins, pharmaciens, sages-femmes et dentistes)



Membre de l'INPH

La Gazette du SNPAC
 Vendredi 13 novembre 2003 :
 Génie Forum du SNPAC

**Pr J-F Mattei :
 Ministre de la Santé**
 Journée de mobilisation :
 23 avril 2003

La Gazette du SNPAC
 Histoire des praticiens en disparition

Q. F. P. Les PADHUE et la démographie

La Gazette du SNPAC
 Nouveau statut :
 Quand ?

Les PAC rentrent aux CME **Mr Mattei reçoit le SNPAC**

La Gazette de la FPS - SNPAC
 Le SNPAC cède sa place à la FPS



Dr Jamil AMHIS
 Président – Fondateur 1997-98



Dr Hani-Jean TAWIL
 Président 1999-2000-01



Dr Serdar Dalkilic
 Président 2002